Nations Unies S/PV.4049 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4049e séance
Mercredi 29 septembre 1999, à 15 h 15
New York

Président :	M. Kok	(Pays-Bas)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Minton
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Essonghé
	Gambie	M. Jobe
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Namibie	M. Andjaba
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hain
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation en Afrique

Rapport d'étape sur l'application des recommandations figurant dans le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1999/1008)

99-85963 (F)

La séance, suspendue à 13 h 20, est reprise à 15 h 30.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants du Nigéria, du Pakistan et de l'Ouganda des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gambari (Nigéria), M. Haque (Pakistan) et M. Semakula Kiwanuka (Ouganda), occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies, à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général indique au sujet de l'Afrique :

> «Environ 44 % des Africains et 51 % de ceux qui habitent en Afrique subsaharienne vivent dans un état de pauvreté absolue. Sur les 30 millions de personnes contaminées par le VIH/sida dans le monde, 23 millions se trouvent en Afrique subsaharienne. Quatre-vingt-onze pour cent des décès liés au sida dans le monde sont survenus dans 34 pays, dont 29 se situent en Afrique.» (*A/54/1, par. 172*)

Il y a plus de 6 millions de réfugiés et près de 8 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Afrique. Vingt pays sont partie prenante dans un conflit ou en sont affectés. Et cet état de choses continue.

J'ai choisi de commencer mon intervention par cette citation pour deux raisons. Premièrement, pour mettre en relief l'incompatibilité qui existe entre les conflits et la paix et le développement durables. Ensuite, pour souligner le fait que les Pays-Bas demeurent un important donateur et partenaire du développement de l'Afrique, notamment de mon pays, la Namibie. Nous ne sommes donc pas surpris, Monsieur le Président, de voir votre délégation prendre l'initiative d'organiser un autre débat important, cette fois sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Le fait que vous présidez en personne cette réunion, Monsieur le Président, n'est guère un indice mineur de l'intérêt que vous y attachez. Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport d'étape qui oriente nos discussions ainsi que de ses efforts inlassables afin de faire face aux situations de conflit en Afrique et de mobiliser l'appui international pour le développement du continent.

Dix-sept mois se sont écoulés depuis la parution du rapport du Secrétaire général. En dépit des recommandations qui y figurent, des conflits dans de nombreuses régions d'Afrique, basés sur l'ethnicité, la religion, la recherche de diamants, la drogue, des concessions de bois et autres produits de base précieux, continuent d'affecter l'Afrique. Des groupes de rebelles et leurs partisans créent des troubles sur notre cher continent. La sécurité et la neutralité des camps de réfugiés ne sont pas respectées alors que le problème des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays devient ingérable. Le trafic de femmes et de filles réduites à un esclavage sexuel, le recrutement et l'entraînement d'enfants comme combattants sont des faits d'une ampleur débridée.

Aujourd'hui, des ressources considérables continuent d'être utilisées pour se procurer des armes et des munitions. En outre, selon la Commission Carnegie sur la prévention des conflits, le coût pour la communauté internationale des grandes guerres des années 90, à l'exception du conflit du Kosovo, a atteint 199 milliards de dollars. Nous savons que l'Afrique a reçu moins de 5 milliards de dollars sous forme d'investissements étrangers directs en 1998. Si la moitié de ces ressources gaspillées dans les guerres était consacrée aux programmes de développement, des millions d'enfants, de femmes et d'hommes aujourd'hui victimes de conflits armés seraient certainement épargnés, et le développement et la prospérité de l'Afrique s'en trouveraient accrus.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel

> «Nous pourrions réduire le nombre des guerres et atténuer les effets des catastrophes en faisant une plus large place à la prévention.» (*Ibid, par. 21*)

C'est pour cette raison que nous saluons les initiatives des Nations Unies d'appuyer le Centre régional pour la paix et le désarmement et les centres de formation en maintien de la paix en Côte d'Ivoire et au Zimbabwe, ainsi que les initiatives régionales et sous-régionales en matière de prévention des conflits à travers le Réseau régional intégré d'information des Nations Unies, qui sert de dispositif d'alerte rapide en Afrique centrale et australe.

À cette fin, nous rendons hommage aux efforts de l'ONU en matière de consolidation de la paix après les conflits dans les pays sortant d'une guerre civile et saluons son assistance dans la destruction des armes légères faisant l'objet de transactions illégales, en violation des sanctions imposées par le Conseil de sécurité.

En outre, comme le Secrétaire général l'a indiqué à juste titre dans son rapport d'étape, les initiatives de médiation concurrentes nuisent à la paix et entravent les efforts de rétablissement de la paix de l'ONU; c'est pourquoi de nouvelles initiatives doivent venir s'ajouter aux efforts de médiation actuellement en cours. À cet égard, nous réitérons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'apporter et amplifier son assistance à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et à d'autres organisations régionales en Afrique.

Le Conseil de sécurité a adopté de nombreuses résolutions imposant des sanctions à l'UNITA. Il a en outre adopté, le 7 mai 1999, sa résolution 1237 (1999) par laquelle il a chargé des groupes d'experts d'enquêter sur les violations qui seraient commises à l'égard des mesures imposées contre l'UNITA. La Namibie continue d'être attachée à la pleine application des sanctions contre l'UNITA, appuie sans réserve les activités des groupes d'experts et attend avec impatience leurs recommandations à ce sujet. On ne saurait tolérer que l'UNITA continue de défier en toute impunité la volonté de la communauté internationale. L'UNITA doit honorer ses obligations découlant du Protocole de Lusaka en démilitarisant ses forces et permettre à l'État d'étendre son administration aux zones qu'elle contrôle.

En ce qui concerne le durcissement des sanctions prises contre l'UNITA par l'adoption de lois nationales criminalisant les violations des sanctions imposées à l'UNITA par le Conseil, mon gouvernement appuie cette mesure et entend demander au Secrétariat de l'aider à préparer ses propres projets de loi en la matière. Nous partageons l'opinion déjà exprimée que le Conseil de sécurité s'est montré plus ou moins strict selon les cas en matière de sanctions et qu'il continue de le faire; ce qui a en fait compromis l'efficacité des sanctions imposées contre l'UNITA. La volonté politique de la communauté internationale est de la plus haute importance s'agissant de rendre les sanctions plus efficaces. Nous saluons chaleureusement les efforts et l'engagement de l'Ambassadeur Robert Fowler du Canada, Président du Comité des sanctions, qui a su mobiliser la communauté internationale pour qu'elle applique les sanctions contre l'UNITA.

Depuis que la guerre a éclaté en République démocratique du Congo il y a plus d'un an, des efforts considérables ont été déployés par les dirigeants régionaux, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'ONU en vue de régler ce conflit. Grâce à ces efforts et à la détermination dont ont fait preuve les dirigeants africains pour régler les conflits qui secouent le continent, un accord de cessez-le-feu a été signé le 10 juillet 1999 par les États parties au conflit en République démocratique du Congo, puis par le Mouvement pour la libération du Congo et par le Rassemblement congolais pour la démocratie, les 1er et 31 août 1999, respectivement.

Cette guerre a causé d'immenses souffrances à des centaines de civils innocents, dont certains ont perdu la vie, tandis que d'autres se trouvent maintenant déplacés à l'intérieur du pays ou ont cherché refuge dans des pays voisins. Il importe de répondre aux besoins humanitaires des personnes déplacées et des réfugiés, car il faudra encore beaucoup de temps avant qu'ils ne retournent dans leurs foyers.

La résolution 1234 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 9 avril 1999, demandait, entre autres choses, la signature immédiate de l'Accord de cessez-le-feu. Maintenant que l'Accord a été signé par toutes les parties, nous estimons qu'il importe au plus haut point qu'une opération de maintien de la paix de l'ONU soit déployée sans plus tarder en République démocratique du Congo pour permettre la mise en oeuvre de l'Accord. Une telle force de maintien de la paix internationale disposant d'effectifs en nombre suffisant devrait être déployée avec un mandat adéquat, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et recevoir l'appui financier nécessaire.

Nous avons toujours estimé que le Conseil devait agir rapidement pour éviter de laisser se créer un vide. Il est maintenant temps que la communauté internationale et le Conseil de sécurité, en particulier, prennent des mesures immédiates. Nos craintes sont en train de se réaliser au Congo. La résolution 1234 (1999) est délibérément ignorée dans l'est du Congo, sans parler du pillage constant des ressources naturelles de ce pays.

Il convient donc d'accélérer le déploiement du personnel de liaison militaire, l'envoi d'une équipe d'évaluation technique et enfin le déploiement d'une force de maintien de la paix. Tout nouveau retard aurait pour effet de prolonger l'agonie et les souffrances du peuple congolais, tout en faisant couler encore davantage de sang dans ce pays. Nous remercions l'Union européenne et tous ceux qui ont aidé la Communauté de développement de l'Afrique

australe (SADC) dans le processus de paix en République démocratique du Congo et nous leur demandons de poursuivre leur aide.

Plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme élaborés et ratifiés au cours de ces 50 dernières années portent sur les droits, la protection et le bien-être des enfants. Ces accords prévoient expressément des garanties fondamentales visant les droits et les besoins des enfants.

Il est cependant urgent que toutes les parties à des conflits respectent pleinement les dispositions de ces instruments internationaux. L'impact des conflits armés sur les enfants a été en Afrique particulièrement néfaste, disproportionné et étendu. Aucune région du continent n'a été épargnée par le fléau des conflits armés. Il est vrai que la responsabilité de mettre un terme à l'emploi d'enfants soldats incombe en premier lieu aux gouvernements concernés et aux autres parties au conflit armé. D'autre part, la communauté internationale a un rôle important à jouer pour veiller à ce qu'il soit mis fin à l'emploi immoral d'enfants soldats.

Nous continuerons d'être témoins de la tragédie des enfants touchés par la guerre, qui souffrent gravement de la malnutrition et qui sont maltraités, violés ou tués par les adultes, à moins que nous n'intervenions tous ensemble et que nous n'entreprenions une action sérieuse à cet égard.

Le Secrétaire général a publié son rapport sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (S/1999/1003), dans lequel il est dit notamment au paragraphe 57 :

> «La signature de l'Accord de paix de Lomé offre à la population sierra-léonaise la possibilité de réparer une partie des dégâts causés par le conflit qui a déchiré le pays pendant longtemps et de remettre la Sierra Leone sur la voie de la paix et de la prospérité. Pour ce faire, elle devra consentir d'immenses efforts à l'échelon national mais il lui faudra aussi une assistance internationale importante. Nombre de ces efforts portent sur le long terme. Ils exigent un engagement de la part du Gouvernement et des donateurs pendant de longues années encore.»

Ma délégation ne saurait approuver davantage ces paroles.

La Namibie appuie donc le déploiement rapide de la force de maintien de la paix en Sierra Leone qui a été proposée et qui sera connue sous le nom de Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). C'est alors seulement que le peuple sierra-léonais pourra commencer à enraciner la paix dans son pays. Nous devons traiter des situations de conflit en Afrique avec la même urgence que dans d'autres régions du monde. La paix en Afrique sera bénéfique à chacun d'entre nous.

Il importe que la communauté internationale n'apparaisse pas prendre un intérêt inégal aux diverses situations humanitaires qui existent dans le monde. Le Secrétaire général a dit au paragraphe 104 de son rapport d'étape (S/1999/1008) que

> «Au 31 août, l'ONU n'avait reçu que la moitié des 800 millions de dollars qu'elle a demandés pour satisfaire les besoins humanitaires en Afrique.»

Le temps est maintenant venu que la communauté internationale accorde une attention égale à tous les conflits.

Cependant, nous estimons qu'il ne suffit pas de réagir aux situations humanitaires. La communauté internationale ne devrait épargner aucun effort pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. La démocratie, la bonne gouvernance, l'obligation redditionnelle, la transparence et l'état de droit ont tous pris racine dans la plupart des pays africains. Il faut accompagner ces efforts de l'aide au développement nécessaire si nous voulons qu'ils se poursuivent.

Jamais auparavant une région a fait l'objet de tant de rapports à l'Organisation des Nations Unies, pourtant la situation semble demeurer stationnaire. Dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique contient des recommandations qui sont la clef des solutions aux problèmes de l'Afrique. Le dernier sommet de l'OUA à Alger a démontré encore une fois la ferme détermination des États africains de faire de la paix et du développement la règle en Afrique. Ce qui est donc nécessaire, c'est la volonté politique d'aider véritablement les Africains à faire de la paix et de la sécurité en Afrique une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Namibie des paroles aimables qu'il a adressées à mon gouvernement et à la présidence.

M. Türk (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie se félicite de la manière dont les Pays-Bas et l'Ambassadeur van Walsum personnellement, en tant que Président du

Conseil de sécurité pour ce mois, ont dirigé nos travaux, et je vous suis reconnaissant, Monsieur le Président, d'avoir pris personnellement l'initiative d'organiser ce débat public sur la situation en Afrique.

Nous remercions le Secrétaire général de son remarquable rapport d'étape sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ce rapport nous donne un précieux aperçu du travail concret en cours depuis avril 1998 et montre que les problèmes de l'Afrique sont effectivement au centre des préoccupations et de l'action du Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité, quant à lui, accorde une grande part de son attention à la situation de pays africains déterminés et a essayé, en même temps, de mettre en place le cadre conceptuel nécessaire pour ses initiatives futures. Ce travail a surtout été accompli dans le Groupe de travail ad hoc du Conseil de sécurité, dirigé avec compétence par l'Ambassadeur Denis Dangue Réwaka, du Gabon.

Dans mon intervention j'aimerais faire mention de plusieurs domaines où, à mon avis, de nouvelles interventions s'imposent. C'est, tout d'abord, la coopération interinstitutionnelle, surtout la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et aussi toute une série d'organisations sous-régionales en Afrique. Le Conseil de sécurité appuie constamment les efforts de l'OUA et des organisations sous-régionales et il est prêt à améliorer l'efficacité de cet appui. Nous étions donc heureux de voir ici ce matin parmi nous, M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'OUA. Nous aimerions le voir aussi souvent que possible parmi nous afin de renforcer la coordination et la coopération entre les deux organisations. Ensemble, nous devons veiller à ce que la mise en oeuvre de nos mandats respectifs produise des effets synergiques et nous devons éviter des situations où des procédures régionales complexes créent des retards indus et diminuent l'efficacité de l'appui de l'ONU à l'OUA.

Un autre domaine dans lequel le Conseil de sécurité doit poursuivre sa réflexion et prendre des mesures concrètes a trait aux sanctions. Le fait que la majorité des sanctions imposées par le Conseil de sécurité le soient contre des États Membres ou certains groupes d'États en Afrique illustre bien la tragédie que vit l'Afrique.

Comme l'a dit le Secrétaire général au paragraphe 25 de son rapport sur l'Afrique de l'an dernier, les sanctions sont une manière d'infliger des souffrances sur des victimes non expressément visées. Pour que les sanctions soient mieux ciblées, plus efficaces et d'un effet moins diffus, les présidents des comités des sanctions ont lancé en septembre dernier une initiative qui a débouché sur la préparation d'un document et d'une série de propositions pratiques concernant les sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Ces deux documents ont conduit à l'adoption d'une note du Président du Conseil de sécurité sur le travail des comités des sanctions. Cette note contient un certain nombre de mesures concrètes visant à améliorer l'efficacité des régimes de sanctions et à alléger leurs effets collatéraux. Le Conseil de sécurité doit poursuivre dans cette voie.

S'agissant des efforts visant à améliorer les sanctions appliquées par le Conseil de sécurité en Afrique, il importe de rappeler la récente expérience du Comité des sanctions sur la Libye, créé en vertu de la résolution 748 (1992) du Conseil de sécurité. Les faits survenus en avril dernier ont montré que le Conseil de sécurité n'est pas seulement capable d'imposer des sanctions, mais qu'il l'est également de les lever lorsque les conditions nécessaires sont réunies, ou aussi bien d'en suspendre l'application.

Nous sommes d'avis qu'il faut faire plus grand usage des sanctions ciblées et qu'il faut prêter davantage attention à leurs effets négatifs non recherchés. Mais nous croyons aussi nécessaire de veiller à ce que la communauté internationale impose plus strictement l'application des régimes de sanctions en vigueur. Nous appuyons tout particulièrement les efforts visant à améliorer l'application des embargos sur les armements et à mettre fin aux envois massifs et illicites d'armes vers l'Afrique et entre pays africains. À cet égard, nous voudrions saluer les efforts inlassables déployés par l'Ambassadeur Robert Fowler, du Canada, pour faciliter un règlement politique de la crise angolaise en limitant la possibilité pour l'UNITA de continuer à suivre l'option militaire.

Les mouvements illicites des armes individuelles et d'autres armes classiques sont l'un des plus grands obstacles à la paix. Nous le constatons en Angola, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo, pays qui posent aujourd'hui les problèmes les plus graves sur le continent. Nous savons bien que la facilité de se procurer des armes n'est pas la principale cause des combats, mais elle facilite et encourage l'éclatement des conflits latents. Le 19 novembre 1998 le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1209 (1998), qui traite de cette question et examine le rôle que les Nations Unies et les États Membres peuvent jouer pour faire face au problème des envois massifs et illicites d'armes vers l'Afrique et entre pays africains. Nous nous réjouissons de voir que cette mesure du Conseil de sécurité complète plusieurs initiatives prises dans la région.

Nous saluons l'initiative qu'a prise le Mali, par le biais de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de déclarer un moratoire sur la production et le transfert des armes de petit calibre, auquel 16 pays ont adhéré. Il est également encourageant que le Secrétariat de l'OUA ait renforcé son Centre pour le désarmement au Togo. Nous saluons la décision prise par l'OUA d'organiser une conférence régionale sur les armes de petit calibre, qui fera des recommandations précises concernant la cessation de l'emploi, du transfert et de la fabrication illicite des armes de petit calibre, et sur toutes les autres activités en cours qui sont mentionnées dans le rapport d'étape du Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité a adopté l'an dernier un certain nombre de propositions précises visant à renforcer le potentiel de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Nous nous réjouissons donc des efforts actuellement menés pour approfondir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OUA, ainsi que des autres arrangements régionaux et sous-régionaux. Pour que les opérations de maintien de la paix soient efficaces sur le continent africain, il faut des contingents militaires spécialisés dans des domaines comme le dépistage, le déminage, les conflits de faible intensité, et les activités de maintien de l'ordre. On sait que les moyens militaires dont l'Afrique peut disposer se prêtent fort bien à remplir ces tâches.

Cependant, comme le Secrétaire général l'a indiqué au paragraphe 26 de son rapport d'étape, l'appui logistique demeure l'un des éléments clefs du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix. Pour un certain temps encore, l'Afrique aura donc besoin d'aide pour poser les fondements de systèmes de sécurité régionaux et pour faire face aux conflits qui se présentent. Il est impératif que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale fournissent l'aide nécessaire.

En fin de compte, les Africains doivent assumer le rôle majeur s'agissant de transformer leur environnement en matière de sécurité et ils doivent aider l'Organisation des Nations Unies à voir comment appuyer leurs efforts, étant donné l'ampleur mondiale de ses responsabilités.

La plupart des conflits en Afrique, sinon tous, se caractérisent par de graves problèmes humanitaires, auxquels il faut d'urgence faire face. L'an dernier, le Conseil de sécurité a tenu plusieurs débats publics sur différents aspects de cette question. Les conclusions de ces débats sont pertinentes en ce qui concerne les situations de conflit en Afrique et il n'est pas nécessaire d'y revenir en détail aujourd'hui. Je signalerai simplement que nous sommes d'accord avec le Secrétaire général dans ses appels visant à augmenter l'aide humanitaire et à poursuivre l'amélioration de la coordination entre les organisations et les institutions qui travaillent dans ce domaine. Nous tenons en particulier à souligner ici l'importance d'élargir l'idée de considérer les enfants comme «zones de paix» et plus généralement d'insister sur l'importance des travaux du Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé. Nous voudrions l'encourager, ainsi que les autres personnes qui participent à ces activités, à prêter toute l'attention voulue à des mesures comme les campagnes de vaccination contre la polio et autres affections, qui, par le passé, ont permis d'établir des cessez-le-feu et ont eu plusieurs effets humanitaires louables.

Je voudrais constater qu'un grand nombre des conditions de paix et de développement durables en Afrique ne figurent pas au premier plan des priorités du Conseil de sécurité. Néanmoins, le Conseil doit être conscient de leur importance afin de comprendre les limites que peuvent atteindre ses décisions et d'harmoniser ses actions avec les activités des autres organes des Nations Unies.

À notre avis, l'un des messages les plus puissants du Secrétaire général dans son rapport (S/1999/318) est l'accent mis sur le lien intrinsèque qui existe entre la promotion de la croissance économique et l'édification d'une paix durable. Une bonne gouvernance et une économie saine sont les meilleures garanties contre les conflits armés. À cet égard, il convient de constater qu'une grande partie du débat actuel sur la croissance économique donne des raisons d'espérer.

Les conjectures ayant trait à des gains dynamiques dans le commerce sont au coeur même de nombreux modèles économiques nouveaux de croissance dite endogène. D'après ces modèles, la croissance économique à long terme dépend d'un accroissement de la productivité et du recours à l'innovation et les moyens d'encourager ces deux préalables sont fonction des dimensions du marché. Ces modèles donnent donc des encouragements aux efforts menés localement pour encourager le secteur privé et mettre en oeuvre les réformes macroéconomiques nécessaires.

Toutefois, insistent les économistes, les gains de cette croissance économique risquent de ne pas être partagés par tous. L'absence d'une infrastructure adéquate, et en particulier d'un réseau de transport efficace, limite sérieusement les possibilités d'un développement du commerce. Le climat peut également avoir des effets néfastes sur la croissance économique. Les tropiques imposent des fardeaux supplé-

mentaires que représentent les maladies infectieuses, le paludisme en particulier, que l'on ne trouve pas dans les zones tempérées. En 1995, par exemple les pays où sévit le paludisme avaient des niveaux de revenu d'un tiers de ceux des pays ne connaissant pas le paludisme. Aussi, on peut assurer qu'une grande partie de la population africaine est en butte à de graves obstacles géographiques au développement.

Il faut se rappeler ces spécificités africaines lorsqu'on discute de mesures importantes comme l'accès africain aux débouchés étrangers et surtout le fardeau accablant de la dette. L'initiative récente de Cologne sur la dette est un effort bienvenu visant à fournir une aide rapide grâce à des changements au cadre des pays pauvres fortement endettés. Néanmoins il faut en faire davantage. L'adhésion aux programmes d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI) continue d'être une condition préalable pour obtenir un allégement de la dette. Il faut penser sérieusement aux appels à l'annulation de la dette et repenser le rôle du FMI en Afrique. Les dispositions actuelles ne paraissent pas répondre aux problèmes essentiels de l'Afrique et tendent à détourner l'attention des défis fondamentaux tels que la lutte contre les maladies, la mise en valeur des ressources humaines et la gestion de l'environnement. Ces questions devront, bien sûr, être analysées en profondeur et plus avant au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

Les problèmes de paix en Afrique exigent une attention constante. Le débat plénier actuel est une étape importante dans ce processus et le Conseil de sécurité devrait être à la fois en mesure de faire preuve d'une juste vision des causes sous-jacentes de ces conflits et d'offrir les moyens de traiter efficacement les situations de crise spécifiques en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Slovénie des paroles aimables qu'il a eues à l'endroit de la présidence.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens d'emblée à vous exprimer, ainsi qu'à votre délégation, mes remerciements sincères et ma profonde appréciation pour les efforts que vous avez déployés afin de tenir cette réunion. Cette réunion s'inscrit dans le cadre du suivi de l'action menée depuis la réunion ministérielle tenue l'an dernier au sujet des causes des conflits et de la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Je tiens également à me féliciter de la déclaration importante qu'a faite le Secrétaire général M. Kofi Annan, et à lui rendre hommage pour le rapport d'étape qu'il a préparé concernant l'application des recommandations contenues dans le rapport relatif aux causes des conflits en Afrique. En effet, ce rapport contient des informations précieuses sur les efforts qui ont été consentis à cet égard.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmad Salim, d'avoir accepté l'invitation du Conseil à participer cette réunion qui, indubitablement, renforcera et consolidera les mécanismes de coopération entre le système des Nations Unies et l'OUA, et aidera également à trouver un dénominateur commun pour la mise en oeuvre des résolutions et des déclarations présidentielles du Conseil de sécurité concernant les recommandations du Secrétaire général.

Les questions africaines n'ont jamais cessé d'accaparer une grande partie des délibérations du Conseil. Le Conseil a d'ailleurs réussi à rétablir le calme et la stabilité dans certaines de ces situations. À notre avis, ce succès tient essentiellement à la coopération des parties en conflit avec les efforts internationaux et régionaux visant à trouver des solutions pacifiques aux conflits ainsi qu'à leur respect des dispositions des accords conclus.

De surcroît, c'est à la communauté internationale qu'il incombe de fournir un appui politique et matériel vigoureux aux organisations régionales africaines afin de les aider à poursuivre leurs efforts en vue de désamorcer les conflits armés et, par conséquent, de rétablir la sécurité et la stabilité dans les zones de conflit.

Ce rapport indique clairement que le Secrétaire général et, par lui, les organes des Nations Unies, ont déployé de nombreux efforts visant à assurer la mise en oeuvre des recommandations relatives au soutien des initiatives régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix en Afrique. Parmi ces efforts, on peut compter la nomination de deux Représentants spéciaux qui ont participé efficacement aux diverses négociations entamées par l'OUA et certaines autres organisations régionales en Afrique.

Le Secrétariat a également tenu des conférences spéciales visant à aider les pays africains dans lesquels des conflits n'avaient pas éclaté en vue de prévenir ces conflits. L'une des mesures adoptées par le Conseil de sécurité pour mettre fin aux conflits dans lesquels les parties n'ont pas répondu aux appels internationaux et régionaux visant à assurer le cessez-le-feu et à entamer des négociations aboutissant à des accords de paix, est l'imposition de sanctions auxdites parties. À ce sujet, la délégation du

Bahreïn soutient la démarche du Secrétariat tendant à encourager les efforts des États Membres, des organisations régionales et des organisations non gouvernementales (ONG) pour rendre les sanctions appliquées par le Conseil de sécurité plus efficaces et moins dommageables.

Pour notre part, nous ne voudrions pas que ces sanctions aient des répercussions négatives sur les peuples plutôt que sur les décideurs — qui sont ciblés au premier chef.

Parmi les autres facteurs qui attisent particulièrement les conflits en Afrique figure le problème des mouvements illicites d'armes et notamment les petites armes. Aussi, approuvons-nous la démarche tendant à convoquer une conférence sous-régionale sur la prolifération et la commercialisation illicite des armes et des stupéfiants, et toute action tendant à mieux faire comprendre les conséquences des mouvements illicites d'armes. À ce sujet, nous soulignons l'importance d'établir une stratégie pour traiter ce problème en vue de l'éliminer et ce, en trouvant des moyens de contrôler la fabrication, l'exportation et l'importation des armes.

Pour ce qui est du renforcement des capacités africaines en matière de maintien et de consolidation de la paix après les conflits, nous appelons les Nations Unies à intensifier leur action relative à la formation et l'organisation de la police civile pour le maintien de la paix ainsi qu'à tenir des séminaires sur la gestion des missions. À notre avis, le dégagement de fonds pour poursuivre et mener à bien cette tâche est une question importante qui mérite d'être soigneusement examinée.

Les bureaux créés par les Nations Unies pour appuyer la consolidation de la paix dans certains États africains après les conflits jouent un rôle important puisqu'ils aident à créer les conditions propices au rétablissement et à la consolidation de la paix en soutenant les efforts de réconciliation nationale. Encore que ce succès dépende largement d'un soutien financier et organisationnel plus important que les institutions financières internationales doivent apporter.

L'aide humanitaire à apporter aux pays africains est importante et prioritaire lors de l'examen des conflits en Afrique. À ce sujet, nous soulignons l'importance qu'il y a à coordonner l'aide octroyée et à garantir l'accès libre et sans entrave des agents et des fournitures humanitaires. Il faut également s'assurer que l'aide parvient à ceux qui y ont droit.

Par ailleurs, la situation humanitaire tragique que traversent de nombreux réfugiés et personnes déplacées dans certains États africains, notamment les femmes, les enfants et les vieillards, exige de la communauté internationale, et surtout des États donateurs, de fournir les fonds nécessaires pour l'assistance humanitaire déterminée par les organismes humanitaires des Nations Unies.

Le rapport du Secrétaire général fait état des efforts internationaux visant à favoriser la croissance économique du continent africain. Ces efforts tendent à favoriser la transparence dans l'administration publique, à accroître les capacités administratives, à créer un environnement propice aux investissements, à améliorer la compétitivité et à présenter des propositions en vue d'entreprendre une initiative soutenue visant à alléger la dette des pays pauvres de l'Afrique, criblés de dettes.

Il est à noter que ces efforts ont coïncidé avec des mesures prises par de nombreux pays africains pour libéraliser leur commerce, contrôler les échanges commerciaux, privatiser leurs industries gouvernementales agonisantes, et nous espérons que ces changements positifs inciteront les pays donateurs et développés à apporter une aide à ces États, afin de les encourager à persévérer sur cette voie, et pour qu'ils deviennent un exemple à suivre pour les autres États africains. L'objectif est de réaliser la croissance économique et sociale afin d'empêcher la naissance de tout conflit possible.

Enfin, tout en nous félicitant du niveau de coopération existant entre les Nations Unies et les organisations régionales africaines, ainsi que du renforcement des capacités africaines en matière de maintien de la paix, nous soulignons la nécessité de poursuivre l'oeuvre d'assistance des pays africains afin de leur permettre de jouir du plus haut degré de sécurité et de stabilité indispensables à leur prospérité et à leur développement durable à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bahreïn des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Kamal (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à féliciter les Pays-Bas d'avoir convoqué cette réunion formelle sur une question extrêmement importante. Le fait que vous présidiez ce débat, Monsieur le Président, montre l'importance que votre pays attache aux questions qui touchent l'Afrique.

Il y a un peu plus d'un an, à la séance que le Conseil de sécurité a tenue au niveau ministériel pour un débat

similaire, beaucoup avaient alors félicité le Secrétaire général pour son rapport (S/1998/318) franc et complet du 13 avril 1998, qui tentait de mieux cerner la question dans son ensemble. À présent, le Secrétaire général a publié un rapport d'étape (S/1999/1008), en date du 25 septembre 1999, soumis au Conseil pour un nouvel examen. Nous notons que le présent rapport indique les mesures de suivi qui ont été commencées ou achevées dans les domaines de la paix et de la sécurité ainsi que dans le domaine du développement et les domaines connexes en application des recommandations figurant dans son rapport précédent.

Les questions africaines dominent les travaux du Conseil. Le point de départ de la séance d'aujourd'hui, c'est notre responsabilité collective en matière de paix et de sécurité internationales pour ce qui est de l'Afrique. Nous devons procéder ouvertement à un examen critique de la façon dont le Conseil s'est acquitté de sa responsabilité. Nous devons envisager ce que le Conseil et nous-mêmes, en tant qu'États membres, pouvons faire d'une manière différente et rapide.

Indépendamment du Kosovo et du Timor oriental, nombreux sont ceux qui restent sceptiques quant à l'engagement et la détermination des Nations Unies à intervenir dans des situations de conflit en Afrique. La semaine dernière encore, le Conseil a entendu l'appel que lui a lancé le Président Frederick Chiluba de la République de la Zambie pour qu'il soit plus agissant dans le soutien qu'il fournit aux efforts de paix déployés par les Africains. Son hésitation est en grande partie due à l'échec de son intervention en Somalie et à sa non-intervention au Rwanda au début des années 90. Ce n'est que l'an dernier que le Conseil a enfin commencé à déployer des efforts en matière de maintien de la paix, comme on a pu le voir en République centrafricaine et en Sierra Leone. Nous espérons vivement que la réévaluation à laquelle le Conseil de sécurité procède quant à ses obligations découlant de la Charte lui permettra d'éviter la réticence et l'indécision dont il a fait preuve de par le passé lorsqu'il se trouvera confronté, à l'avenir, à des situations similaires. Nous engageons le Conseil de sécurité à établir des critères précis pour autoriser des opérations de maintien de la paix et des mesures coercitives lorsque la situation l'impose, indépendamment de leur emplacement géographique.

Pendant le débat actuel de l'Assemblée générale, des arguments ont été avancés pour et contre l'intervention humanitaire dans les cas de conflit. Le Secrétaire général avait d'ailleurs amorcé le débat lorsqu'il a indiqué, à juste titre, que le Conseil ne pouvait rester indifférent face aux situations humanitaires graves et qu'il fallait appliquer la Charte d'une manière uniforme. D'autre part, de nombreux États Membres ont également fait valoir que la souveraineté est leur dernier bastion contre l'empiétement et l'ingérence dans leurs affaires internes.

Quel que soit l'intérêt de chacun de ces arguments, ma délégation voudrait dire sans équivoque que l'autorisation du Conseil est une condition préalable à tout recours à la force contre un État Membre de cette Organisation. Nous sommes d'accord pour dire que le mandat légal conféré par l'autorisation de ces missions par le Conseil comporte l'assurance que cet organe a agi de façon responsable et au nom de l'ensemble des Membres de cette Organisation, comme il est stipulé à l'Article 24 de la Charte des Nations Unies.

La Malaisie pense qu'au moment où le Conseil cherche à avoir une approche plus efficace pour tenter de régler les conflits en Afrique, un engagement politique soutenu est nécessaire afin d'éviter que la trêve précaire dans de nombreuses régions du continent ne dégénère à nouveau en conflit plus sanglant encore. Le Conseil doit exercer son autorité morale et déployer toute sa gamme d'outils diplomatiques pour promouvoir la paix et la sécurité. L'Organisation des Nations Unies est le seul mécanisme mondial pour une coopération efficace dans des cas où les États sont réticents à agir seuls ou mal placés pour le faire. Mais elle doit être mieux équipée et dotée des ressources nécessaires pour accomplir son travail. L'Organisation doit être dotée des moyens et du soutien nécessaires pour réussir.

Dans le contexte des situations de conflit actuelles en Afrique, il est nécessaire de renforcer la coopération et la coordination entre l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies. Les deux organisations en conviennent et déploient des efforts à cette fin alors qu'elles tentent de trouver une solution aux divers conflits se déroulant sur le continent africain. La coopération et la coordination entre l'ONU et l'OUA doivent être renforcées grâce à un appui et un engagement politiques durables, bénéficiant du soutien nécessaire dans les autres domaines. À cet égard, nous exhortons les États et les organisations internationales concernées à fournir tout l'appui financier et technique nécessaire afin de renforcer les efforts régionaux et sous-régionaux de prévention des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité et de règlement des différends.

Les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle important dans la prévention des conflits et dans le maintien de la paix. Les efforts déployés par le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) s'agissant des

conflits au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau en administrent la preuve éclatante. Nous voulons rendre hommage aux efforts courageux déployés par l'ECOMOG pour maintenir la paix et la sécurité régionales en Afrique occidentale. Nous devons également louer les efforts d'autres organisations sous-régionales en Afrique. Cependant, ces efforts régionaux n'enlèvent rien à la responsabilité du Conseil de maintenir la paix dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil ne peut pas sous-traiter les responsabilités que lui confère la Charte. Depuis que la Malaisie est devenue membre du Conseil au début de cette année, ma délégation a souligné à maintes reprises que le Nigéria, le plus grand contributeur de troupes à l'ECOMOG, devait être soutenu afin de pouvoir conserver son contingent de troupes de maintien de la paix en Sierra Leone pour une période plus longue. Il faut impérativement fournir une aide suffisante pour que l'ECOMOG puisse continuer de consolider la paix fragile en Sierra Leone. Ces forces interviennent au nom de l'Organisation et vont jusqu'à sacrifier la vie de leurs hommes pour assurer la paix. Il est tout à fait juste et moral que nous nous efforcions de fournir les moyens à ces pays contributeurs de troupes afin qu'ils puissent maintenir leur présence dans les régions de conflit. En Sierra Leone et dans la République démocratique du Congo, il faut prendre rapidement des mesures décisives pour profiter de l'élan généré par la signature des accords de Lomé et de Lusaka.

Ma délégation est vivement préoccupée par la prolifération des armes légères en Afrique. Ce phénomène a fortement contribué à l'intensité et à la durée des conflits sur ce continent. Nous appuyons donc l'appel lancé pour un contrôle plus strict des flux d'armes vers les zones de conflit. Nous sommes également préoccupés par le recours à des armes sophistiquées, ce qui constituerait un nouveau facteur de déstabilisation que l'Afrique et la communauté internationale dans son ensemble devront surveiller de près.

La paix et la sécurité en Afrique ne peuvent être obtenues que grâce à une action concertée menée par les pays africains, avec l'appui de la communauté internationale. Nous devons faire en sorte que notre engagement et notre détermination collectifs s'exercent dans le règlement des crises de façon à libérer les ressources et les énergies indispensables au développement économique et social. Le bien-être de l'Afrique est dans l'intérêt de toute la communauté internationale.

Nous avons vu récemment à quel point le Conseil pouvait faire preuve de rapidité et de détermination dans le cas du Timor oriental. Nous n'attendons pas moins du Conseil de sécurité en ce qui concerne les conflits en Afrique si le Conseil ne veut pas paraître sélectif ou encore donner l'impression d'appliquer deux poids et deux mesures. Et pour reprendre les paroles du Secrétaire général dans la déclaration qu'il a prononcée à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, le 20 septembre 1999 :

> «Si l'on veut que le nouveau principe de l'ingérence humanitaire conserve le soutien des peuples du monde, il faut qu'il s'applique de façon juste et cohérente à toutes les régions et à toutes les nations, et qu'il soit perçu comme tel. En effet, l'humanité n'est-elle pas indivisible?» (*A/54/PV.4*)

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Malaisie des aimables paroles qu'il a adressées à mon gouvernement.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous tenons à vous remercier pour avoir convoqué cette réunion, initiative qui témoigne du souci constant des Pays-Bas d'édifier un ordre international de paix et de prospérité. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport très complet sur la question inscrite à notre ordre du jour.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, M. Salim Ahmed Salim, et au Représentant permanent de l'Algérie, qui a pris la parole au nom de la présidence de cette organisation. Leurs contributions ont été précieuses pour les délibérations du Conseil.

Le Brésil a des liens étroits avec l'Afrique. Dans une large mesure, l'Afrique a façonné notre propre nationalité. Quand nous parlons des Africains, nous parlons de frères, et cela, toujours dans un esprit de solidarité. Il existe de nombreuses formes de coopération efficace entre le Brésil et les pays africains. Sur le plan bilatéral, par exemple, au cours des quatre dernières années, nous avons reçu plus de 1 800 étudiants africains. Sur le plan multilatéral, je rappellerai la participation du Brésil aux opérations de maintien de la paix en Angola.

Tout au long de notre histoire, nous avons appris des Africains. Nous n'avons pas de leçons ou de conseils à donner à l'Afrique. Néanmoins, il est évident que nous sommes préoccupés par certains problèmes africains, notamment par la persistance des conflits armés et des obstacles qui continuent d'entraver le développement durable partout sur le continent.

Il est donc normal que l'Afrique ait fait l'objet de nombreuses actions des Nations Unies. La priorité est donnée à l'Afrique dans le cadre des multiples initiatives, comme par exemple, récemment, le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Initiative spéciale pour l'application de cet ordre du jour, ou l'important rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Les réalisations importantes vers l'édification de la paix et de la démocratie en Afrique sont un motif de satisfaction pour tous. Parallèlement, l'accumulation des frustrations met en évidence notre responsabilité collective d'appuyer les efforts faits par l'Afrique pour venir à bout des conflits et de la pauvreté. Cela souligne la nécessité pour la communauté internationale de manifester, avec détermination et de manière concrète, sa volonté d'en faire davantage, d'être plus efficace dans ses efforts de coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, avec les pays d'Afrique et les organisations sous-régionales.

Le Conseil de sécurité n'a cessé de s'occuper de la question des conflits en Afrique mais les mesures prises sont encore timides. Comme l'a indiqué récemment le Ministre des affaires étrangères du Brésil, on a l'impression de plus en plus qu'il existe un fossé permanent entre les paroles et les actes. Il semble que la communauté internationale ne se sente obligée d'agir de manière concertée, de mobiliser la volonté politique nécessaire et de se donner les instruments indispensables, qu'une fois que les problèmes se sont exacerbés au point d'être extrêmement difficiles à régler.

Ce qui se produit en Angola est un exemple éloquent de conflit qui, en dépit des conséquences catastrophiques connues de tous, n'a pas reçu l'attention prioritaire qu'il mérite de la part de la communauté internationale. De même, il y a peu, le Président Chiluba, dans sa récente déclaration au Conseil, a lancé un appel éloquent en faveur d'une action plus efficace de la part du Conseil pour aider à régler les conflits en Afrique. Nous appuyons fermement ce qu'il a dit.

Il importe au plus haut point que ce soient les actes et les décisions des Africains eux-mêmes qui déterminent ce qui se passe en Afrique. En ce sens, nombreuses sont les réalisations et les tendances positives dont seuls les Africains peuvent se prévaloir. Tout d'abord, il y a l'effort de démocratisation. L'exemple de l'extraordinaire transition au Nigéria s'ajoute à d'autres processus dont les répercussions et l'importance dépassent largement les frontières des États.

Le processus de démocratisation en Afrique, appuyé avec force par les résolutions de l'OUA, est déterminant non seulement pour l'instauration d'un climat de participation et de respect des droits de l'homme mais également pour la promotion des conditions de stabilité essentielles au développement. C'est que le cadre normatif issu des processus démocratiques est naturellement stable, imperméable aux agissements arbitraires. Il représente ainsi une garantie de l'établissement et du maintien des conditions nécessaires à la sécurité des investissements économiques.

La deuxième tendance positive, inaugurée avec le renversement de l'apartheid en Afrique du Sud, est la capacité africaine d'inventer une culture de tolérance jusque dans les conditions les plus défavorables. Le grand dirigeant mondial Nelson Mandela a donné à cet égard un exemple qui porte bien au-delà des frontières de son pays et dont on devrait s'inspirer dans les efforts menés pour libérer les pays africains du fléau des luttes fratricides.

Le processus d'indépendance et de démocratisation en Namibie et la réconciliation nationale au Mozambique sont également des exemples éloquents de cette capacité africaine d'édifier la paix par le dialogue et la participation. Nous espérons que l'on suivra des processus semblables dans des pays comme la Sierra Leone et la République démocratique du Congo, ainsi que dans d'autres zones de conflit.

La démocratie, dans la mesure où elle peut être renforcée, est un facteur d'entente et d'harmonie malgré les différends, qu'ils soient intérieurs ou internationaux. La démocratie est également un véhicule de promotion de la paix et de réconciliation entre voisins.

La troisième tendance positive est représentée par la série de mesures internationales prises en faveur du principe de légitimité, comme c'est le cas avec le renforcement des sanctions contre l'UNITA, décidé sous la direction de l'Ambassadeur Fowler, les mesures visant à endiguer le trafic d'armes et les efforts déployés par le système des Nations Unies pour mettre en place des mécanismes efficaces d'appui à la reconstruction, au relèvement et à la promotion d'un développement durable dans les pays émergeant d'un conflit. Le renforcement de l'aide humanitaire et des opérations de maintien de la paix joue également un rôle dans le même processus, et c'est pourquoi il devrait aussi bénéficier d'un ferme soutien.

Il s'agit, comme je l'ai dit plus haut, de tendances auxquelles il est absolument nécessaire que la communauté internationale apporte une réponse nette et positive, pour les

renforcer et contribuer aux efforts constamment déployés par les pays africains eux-mêmes. Mais je tiens à insister sur le fait que la solution aux problèmes africains se trouve d'abord en Afrique, comme l'a dit éloquemment M. Salim Ahmed Salim dans son intervention.

Sans les luttes livrées en Afrique dans les années 60, le principe d'autodétermination n'aurait pas la force qu'il a aujourd'hui sur la scène internationale. La démocratie dans une Afrique en paix permettra de créer les conditions d'un monde meilleur et plus stable. Nous avons tous besoin d'une Afrique forte, unie et confiante dans un avenir de paix et de prospérité. C'est ce à quoi nous aspirons tous. Ce doit être le destin de l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des aimables paroles qu'il a adressées à mon gouvernement.

M. Jobe (Gambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas d'avoir organisé cette séance. Le niveau de représentation de votre délégation montre clairement, Monsieur le Président, l'intérêt et l'attachement que porte votre gouvernement à l'Afrique, ce dont nous lui sommes reconnaissants.

Je voudrais également remercier notre éminent Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son rapport détaillé sur l'application des recommandations figurant dans le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Contrairement à des idées largement répandues, le continent africain évolue rapidement, et cette fois dans le bon sens. Les dictatures militaires et les dictateurs chefs d'État ne sont plus la norme. La tenue d'élections démocratiques est en train de devenir le moyen normal d'accession au pouvoir. La déclaration des chefs d'États et de gouvernements africains au sommet d'Alger atteste clairement cette tendance.

Sur le front économique également, les États africains n'ont pas de mauvais résultats. La libéralisation des échanges et des contrôles des changes, la privatisation des secteurs industriels et la réforme des cadres réglementaire et juridique, communes à de nombreux États, montrent clairement la détermination des pays africains de persévérer dans la voie du progrès économique pour le plus grand bien des peuples.

Malheureusement, il y a autre chose. Si de bonnes nouvelles nous parviennent de nombreux pays africains, la situation d'ensemble est cependant assombrie par les conflits, les troubles civils, la stagnation économique, les problèmes de réfugiés, la pauvreté et les maladies mortelles. Aujourd'hui, bon nombre d'États africains sont en proie à des conflits armés, tandis que la grande majorité des Africains languissent dans une extrême pauvreté. Plus de 8 millions sont des réfugiés, des rapatriés ou des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Malgré ce sombre tableau, les États africains ont commencé à assumer des responsabilités accrues aux fins d'atténuer la détresse de leur population. Ainsi, les États africains déploient de plus grands efforts en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Le rapport du Secrétaire général que nous examinons montre clairement les succès récemment remportés sur plusieurs théâtres de conflit, comme la Sierra Leone et la République démocratique du Congo.

Ma délégation reconnaît la complexité des conflits auxquels l'Afrique doit faire face. Face à ceux-ci, nous convenons avec le Secrétaire général que ce sont les causes premières qu'il faut traiter, et non simplement les symptômes. Toute intervention à cette fin exigerait la participation du système des Nations Unies tout entier. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par divers fonds et organismes des Nations Unies mentionnés dans le rapport.

Nous devons toutefois aborder la question de la responsabilité spéciale du Conseil de sécurité, en sa qualité d'organe auquel incombe en premier lieu le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je reviendrai sur cet aspect.

La réticence dont fait montre le Conseil de sécurité face au déploiement d'opérations de maintien de la paix en Afrique est inacceptable. Nous savons que l'échec subi en Somalie était une expérience amère, mais l'inaction au Rwanda et ailleurs est encore pire. L'incapacité du Conseil de sécurité à agir face aux graves menaces à la paix, à la sécurité et à la vie humaine menace sa crédibilité et sa légitimité.

On ne peut plus admettre que les coûts financiers soient la principale considération retenue pour mener ou non une intervention. L'ONU devrait étudier les moyens de mieux financer les opérations de maintien de la paix. Dans ce contexte, nous soutenons l'appel lancé par le Secrétaire général à un versement accru de contributions aux fonds d'affectation spéciale de l'ONU et de l'OUA, non comme

un substitut, mais comme un complément au financement sur le budget ordinaire des opérations de maintien de la paix en Afrique.

Les situations qui règnent en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, en Éthiopie et en Érythrée seront bientôt examinées par le Conseil en vue d'y déployer éventuellement des opérations de maintien de la paix. Les Africains seront particulièrement attentifs à ce que l'ONU fera à cet égard. Sans aucun doute, la crédibilité du Conseil de sécurité sera une fois de plus mise à l'épreuve. Nous espérons que le Conseil se montrera, en ces occasions comme en d'autres, à la hauteur de la situation et qu'il adoptera non des demi-mesures mais des mesures bien adaptées au règlement de ces conflits.

Les États africains sont maintenant disposés à prendre leurs propres initiatives pour faire face aux situations de conflit sur le continent. Des percées considérables ont été réalisées par le biais des organisations sous-régionales et de l'Organisation de l'unité africaine. Grâce à ces mécanismes, les États africains continueront de contribuer au règlement des conflits.

Cependant, il faut partager les responsabilités. Nous nous félicitons de la coopération entre l'ONU, l'OUA et les organisations sous-régionales, à cet égard. Nous avons pris note des initiatives prises par le Secrétariat pour renforcer cette coopération et cette coordination et nous encourageons les responsables des organisations concernées à persister dans leurs efforts. Le partenariat entre l'ONU et l'OUA et les organisations sous-régionales en Afrique en faveur du maintien de la paix est essentiel pour des raisons évidentes. Le renforcement de la capacité de maintien de la paix de l'Afrique est dès lors crucial. Les activités du Secrétariat à cette fin, comme mentionnées dans le rapport, sont les bienvenues. Cependant, il nous faut souligner que rejeter la responsabilité du maintien de la paix du Conseil au niveau régional ou sous-régional pour des raisons de commodité politique devrait être évité. Le Conseil de sécurité ne peut pas — et je vois que de nombreux orateurs l'ont souligné — sous-traiter sa responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est irréfutable que dans l'examen de la question des causes des conflits en Afrique, le problème des flux illicites des armes, notamment les armes légères, doit être examiné également. Ma délégation se félicite de l'importance que le Secrétaire général et l'ONU accordent à cette question. Le débat public qui a eu lieu récemment au Conseil sur cette question devrait contribuer aux efforts qui sont déployés pour mieux faire connaître le problème avant d'engager une action au plan mondial. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétariat pour sensibiliser davantage l'opinion au problème qui touche le continent africain en enjoignant les organisations sous-régionales en Afrique ainsi que les États africains à y trouver une solution. L'identification des marchands d'armes internationaux et la restriction de la fabrication et du commerce des armes légères pourraient contribuer à réduire le phénomène inquiétant qui est la prolifération excessive et le flux illicite des armes. Nous encourageons le Secrétariat à poursuivre son étude de faisabilité sur cette question et nous attendons les recommandations que le Secrétariat pourra soumettre.

Le renforcement des embargos sur les armes devrait également contribuer à réduire le flux des armes. Le travail du Comité des sanctions, sous la présidence de l'Ambassadeur Fowler, est très encourageant. Cependant, le Secrétariat devrait poursuivre ses efforts pour encourager les États africains à adopter des mesures afin de criminaliser les violations d'embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité.

Ces derniers temps, nous avons constaté que ce sont les civils, les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables, qui souffrent le plus des conflits. Le récent rapport du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés, qui a été examiné récemment, met en lumière l'ampleur du problème. Assurer l'adhésion au droit international humanitaire et aux droits de l'homme par toutes les parties au conflit est un impératif absolu pour la sécurité des civils. Dans ce contexte, ma délégation se félicite des rôles importants que jouent le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Haut Commissaire pour les droits de l'homme. Ma délégation appuie également les différents efforts déployés par le Secrétariat dans les situations de conflit pour améliorer la situation des civils, en particulier celle des enfants.

Un certain nombre d'interventions pourraient être nécessaires pour aider les sociétés à se relever des conflits. Cependant, aider à mettre fin à un conflit ne devrait pas constituer la fin de nos interventions. Les sociétés sortant de conflits ont souvent besoin de structures d'appui d'après-conflit afin d'éviter une reprise des combats. La création de bureaux d'appui pour la consolidation de la paix au Libéria et plus récemment en Guinée-Bissau constitue de bons exemples de la manière dont les structures d'appui d'après-conflit peuvent contribuer à la consolidation de la paix. Ma délégation encourage la mise en place de telles structures,

que nous jugeons appropriées pour les pays sortant d'un conflit.

Le rapport du Secrétaire général est fort détaillé et ne peut être considéré sous tous ses aspects, dans les brefs délais qui nous sont impartis. Nous ne pouvons que l'encourager à poursuivre sa croisade. Mais nous devons travailler tous ensemble pour mettre en oeuvre les nombreuses recommandations qui sont contenues dans son rapport sur l'Afrique. Nous espérons que le Secrétaire général et d'autres continueront de garder la question du continent africain à l'examen, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du Conseil. De cette façon, nous espérons qu'une plus grande attention internationale sera accordée aux problèmes de l'Afrique, non seulement à la question des conflits, mais également aux questions plus générales, notamment les questions économiques et sociales, qui doivent être considérées comme faisant partie des nombreuses causes profondes des conflits. Nous tenons ce discours car nous sommes convaincus qu'il devrait y avoir une démarche coordonnée et d'ensemble à l'égard de l'Afrique car ses problèmes sont variés et complexes.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'intérêt suscité par le rapport su Secrétaire général, à la fois au sein de l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres instances. Nous espérons vivement que d'autres se joindront au débat pour trouver une façon d'avancer sur le front politique, social et économique.

Alors que nous entrons dans le nouveau millénaire, nous devrions forger un partenariat pour la renaissance d'un continent abandonné depuis longtemps, un continent qui a trop longtemps été marginalisé. Le temps est maintenant venu pour l'Afrique d'être respectée, du moins pour ce qu'elle est. Elle a besoin d'amis et de solidarité. Ma délégation exprime le voeu que la communauté internationale s'armera de la volonté politique nécessaire et se joindra à nos efforts. Ensemble, il n'y a pas de conflit que nous ne puissions résoudre; ensemble, il n'y a pas de difficultés économiques que nous ne puissions surmonter. Tout ce que l'Afrique demande, c'est de l'appui et de la compréhension.

Je m'adresse maintenant au Conseil de sécurité. Nous savons que l'imposition de sanctions est une mesure de coercition puissante qui permet de ramener les gens sur le bon chemin. Récemment, un pays africain, la Jamahiriya arabe libyenne, a fait l'objet de sanctions. Nous avons suivi les négociations qui ont lieu ici et nous notons que les sanctions sont aujourd'hui suspendues.

Nous avons aussi constaté que ce même pays a organisé récemment une réunion de chefs d'État ou de gouvernement africains, qui suscite de grands espoirs sur le continent africain. C'est dans cet esprit que nous souhaiterions que les États-Unis s'associent au Royaume-Uni pour tendre la main à ce pays et pour ramener ce pays au sein de la communauté internationale, dont elle est déjà membre. Cela contribuerait non seulement à réduire les tensions sur le continent, mais cela nous donnera un nouvel espoir de consolider la réunion de Syrte, à laquelle nous avons décidé que le moment était venu d'agir, compte tenu des nombreux arguments entendus au sein de ce Conseil, sans résultats concrets pour le continent. Lorsque nous avons vu les décisions rapides prises pour le Kosovo et le Timor, nous avons pensé qu'à Syrte, et après Syrte, nous rechercherions les moyens de trouver des solutions à nos propres problèmes.

Nous ne voulons pas faire cela en l'absence du Conseil de sécurité. Je lance donc un appel à tous les membres, dans un esprit de compréhension fraternelle, pour qu'ils comprennent que seul le dialogue et non l'exclusion peut aider à renforcer les liens qui ont conduit à la création de cette Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Gambie des paroles aimables qu'il a adressées au Gouvernement des Pays-Bas.

M. Dejammet (France) : Monsieur le Président, avant tout, je voudrais m'associer à tous ceux qui ont félicité votre pays, votre Représentant permanent et vous-même, pour avoir organisé cette réunion. Monsieur le Premier Ministre, votre présence ininterrompue durant tout ce débat démontre mieux que tout discours la réalité de l'engagement des Pays-Bas en faveur de la cause du développement et de la paix en Afrique.

Nos remerciements vont également au Secrétaire général pour la qualité de son rapport, bilan très utile qui permet de faire le point sur les recommandations qui figuraient dans le rapport d'avril 1998 (S/1999/318).

Ce débat nous a donné également la possibilité d'entendre l'exposé très précis du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Nous saisissons cette occasion pour le remercier de son inlassable activité pour promouvoir la cause de l'Afrique et pour s'efforcer de régler les conflits qui subsistent.

Et nous avons également entendu avec beaucoup d'attention l'intervention du représentant de l'Algérie, représentant du pays exerçant la présidence de l'OUA, qui a fait — je crois — un tableau très complet de la situation en Afrique des ombres et des lumières.

Depuis que le Conseil de sécurité avait demandé au Secrétaire général un rapport sur l'Afrique et manifesté par là même un regain d'intérêt pour le sort de ce continent, les critiques ont réapparu en ce qui concerne le Conseil de sécurité et les éventuelles variations de son engagement, selon qu'il s'agit de crises en Afrique ou ailleurs. Des observations ont été faites sur la diversité de notre engagement selon les régions. Je crois que ceci a été dit avec beaucoup de vigueur par beaucoup d'orateurs alors que comme l'a rappelé le représentant de la Malaisie, notre monde est indivisible.

Il faut prêter une oreille attentive à ces critiques. Mais la séance que nous avons aujourd'hui, Monsieur le Président, est précisément une initiative bienvenue parce qu'elle permet sans doute de tenter de répondre à ces observations justifiées, parfois critiques, et elle permet en tout cas de renouveler notre détermination d'essayer d'être aussi objectifs et impartiaux que nous avions souhaité l'être lorsque nous étions réunis à la suggestion du Secrétaire général, voici deux ans.

Le bilan, depuis lors, n'est pas en effet aussi sombre qu'on le prétend parfois. Le Secrétaire général — avec raison — a exprimé ce jugement, ce jugement qui n'est pas, répétons-le, négatif. Le rapport du Secrétaire général permet en effet d'identifier les domaines qui ont connu des développements positifs et encourageants. Il permet aussi de regarder avec lucidité ceux où il reste encore beaucoup à faire.

Je ne parlerai pas du secteur économique et social : le représentant de l'Algérie, ce matin, a fait à ce sujet un tableau exact. Je crois que les informations qu'il a données sont simplement de nature à justifier ce qui nous paraît à nous être une conviction : la nécessité de poursuivre l'aide publique au développement. Quel que soit le dynamisme de certains secteurs, il s'agit là d'une certitude. Il faut encore aider, conformément aux responsabilités que nous avions assumées, et il faut aider par un effort soutenu d'aide publique au développement.

Mais aujourd'hui, nous nous concentrons sur les évolutions enregistrées depuis avril 1998 dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits ainsi que du maintien de la paix et de la sécurité qui relèvent très directement de la compétence du Conseil de sécurité. Tout d'abord, il est satisfaisant de constater la vitalité des organisations régionales et sous-régionales africaines. Elles ont été encouragées à jouer un rôle. Elles l'ont joué. Et elles ont joué un rôle souvent déterminant dans le règlement des conflits. J'en citerai quelques exemples récents.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui, grâce à l'opiniâtreté et l'efficacité de plusieurs de ses dirigeants et en particulier de sa présidence togolaise, a obtenu un accord de paix en Sierra Leone signé à Lomé, le 7 juillet dernier, et qui, nous l'espérons, sera définitif et durable.

La CEDEAO avait aussi réussi à obtenir un accord de paix pour la Guinée-Bissau, à Abuja le 1er novembre 1998, accord qui fut complété par un protocole additionnel signé également à Lomé le 15 décembre. Malheureusement, les engagements pris n'ont pas été respectés et ainsi qu'on le sait, la force a prévalu une fois de plus au mois de mai.

Autre organisation régionale qui a joué un rôle extrêmement positif : la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et en particulier le Président de la Zambie, M. Chiluba, mandaté par elle, a réussi à négocier un accord de paix en République démocratique du Congo qui a été signé à Lusaka le 10 juillet par les États parties au conflit et une partie de la rébellion puis le 31 août par le Rassemblement congolais pour la démocratie. Cet accord est sans doute fragile mais il offre une chance réaliste de paix, une chance qu'il ne faut pas laisser passer, une chance d'arriver à un règlement.

Enfin, l'Organisation de l'unité africaine — dans son entièreté — s'est impliquée dans la recherche d'une solution au conflit qui oppose depuis un an et demi l'Éthiopie et l'Érythrée. Le plan de paix que l'OUA a élaboré, grâce aux efforts de son secrétariat et de ses présidences, est désormais reconnu par tous comme la référence unique, même s'il convient encore de trouver un accord sur les arrangements techniques de sa mise en oeuvre.

Enfin, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) poursuit ses efforts pour trouver une issue au conflit interne qui déchire la Somalie depuis de trop nombreuses années.

Cette intervention renforcée et souvent fructueuse des organisations régionales et sous-régionales est louable. Elle correspond aux encouragements qui avaient été donnés ici même, voici deux ans. Il s'agit donc là d'un progrès, mais ce rôle des organisations régionales et sous-régionales

ne doit pas naturellement dispenser l'Organisation des Nations Unies et les partenaires extérieurs de l'Afrique de leurs responsabilités. Or là aussi, l'expérience des 18 derniers mois a montré que sans un soutien déterminant de la communauté internationale, les progrès accomplis par les Africains eux-mêmes risquaient d'être fragiles.

Ainsi en Guinée-Bissau, l'ECOMOG n'a pu se déployer à temps et en nombre suffisant pour exercer efficacement les tâches qui lui avaient été dévolues par l'Accord de paix d'Abuja et le Protocole de Lomé. La France, pour sa part, s'est efforcée d'apporter une contribution logistique et financière mais d'autres aides concrètes auraient été sans doute bien nécessaires. Or, la rapidité et l'ampleur du déploiement des forces de maintien de la paix sont souvent la clef de la réussite et de la solidité d'un accord de paix, en particulier lorsque l'environnement, comme c'était le cas à Bissau, reste tendu et fragile.

En République démocratique du Congo, l'Accord de Lusaka prévoit l'intervention d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Une première étape vient d'être franchie avec l'envoi d'officiers militaires de liaison. La seconde étape consistera à déployer des observateurs militaires à l'intérieur du pays. Les membres de la SADC ont encore rappelé ces jours-ci leur souhait de voir le Conseil de sécurité assumer toutes ses responsabilités sans perdre de temps. Certes, les membres de la SADC sont disposés à faire un effort; ils sont volontaires, mais ils demandent à juste titre que ce soit l'ensemble de la communauté internationale, par le biais de l'ONU, qui joue son rôle et, là encore, il ne faut pas décevoir ces attentes créées par un accord de paix dûment négocié par les pays de la région.

En Sierra Leone, l'Accord de paix de Lomé prévoit d'élargir le rôle de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) en collaboration avec le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), ce qui suppose d'adapter le mandat et d'augmenter sensiblement les moyens de la MONUSIL. Le Conseil a été saisi hier par le Royaume-Uni de propositions en ce sens; il y a là, d'une manière très simple, un cas concret où nous sommes invités à mettre nos actes en conformité avec des engagements oraux, de caractère général et parfois généreux, mais qui doivent se concrétiser.

En République centrafricaine, la MINURCA (Mission des Nations Unies en République centrafricaine) a réussi à préserver la paix et la sécurité, à la protéger d'une propagation du conflit en République démocratique du Congo voisine, et à créer un environnement favorable pour que des élections législatives à la fin de 1998, puis une élection présidentielle, ce mois-ci, se déroulent dans des conditions, espérons-le, totalement paisibles et honnêtes.

Le jour enfin où un accord sera conclu entre l'Éthiopie et l'Érythrée, les Nations Unies seront sollicitées pour apporter leur contribution au déploiement d'observateurs, comme le prévoit l'accord-cadre de l'OUA.

Enfin, là où la paix est revenue, l'ONU a pour mission de stimuler et de coordonner les efforts de reconstruction de l'économie et de l'état de droit. Tel est le rôle très utile joué par les Représentants spéciaux du Secrétaire général et les Bureaux de l'ONU au Libéria et en GuinéeBissau, dont les moyens humains et matériels mériteraient, selon nous, d'être accrus.

Ainsi, au moment où il est, à juste titre, question de la nécessité de renforcer les capacités africaines de maintien de la paix, il est bon de tirer les leçons de la gestion de ces crises récentes. Une force multinationale africaine n'est viable que si un pays africain, en l'occurrence, est disposé et capable d'assumer le rôle de nation pilote, à l'instar du rôle qu'a joué et que joue encore le Nigéria au sein de l'ECOMOG en Sierra Leone. En outre, cette force ne sera viable que si elle bénéficie de soutiens logistiques et financiers extérieurs. C'est dans ce contexte qu'il faut réinsérer les efforts menés conjointement par les États-Unis, le Royaume-uni et la France depuis plusieurs mois, sous l'égide commune de l'ONU et de l'OUA, pour aider les pays africains qui le souhaitent à renforcer leurs capacités de maintien de la paix. Je crois que cet exemple est une bonne illustration des exercices de coopération de plusieurs pays qui, comme la France et le Royaume-Uni, avaient exercé des responsabilités en Afrique, avec tout ce que ceci comporte d'engagements positifs mais aussi parfois d'aspects qui ont mérité un examen par la suite, pour aider concrètement au développement de l'Afrique.

Mais en l'absence de solution régionale capable de mettre sur pied une force multinationale africaine, comme cela paraît être le cas pour la République démocratique du Congo, alors, la leçon des mois et des années passés est que le Conseil de sécurité, lui-même, doit être prêt à assumer ses responsabilités et à envoyer, là où c'est nécessaire pour garantir le respect d'un accord de paix, une force de maintien de la paix de l'ONU. Et là, le problème est très simple; il se traduit non seulement en termes de discours, mais également en contributions, en acceptation des règles de l'Organisation, pour s'acquitter de ses obligations financières.

Certes, à côté de ces évolutions positives, des problèmes demeurent. En Angola, l'heure est toujours à l'affrontement armé. L'ONU y joue pour le moment, il faut bien le dire, malheureusement, un rôle marginal. Toutefois, cette situation tragique a incité le Conseil de sécurité à réfléchir sérieusement, sous l'impulsion du Président du Comité des sanctions compétent, l'Ambassadeur Fowler, aux voies et moyens pour assurer un véritable respect des sanctions contre l'UNITA, notamment en ce qui concerne l'embargo sur les armes, dans l'esprit de la résolution 1196 (1998).

Comme cela a été souligné lors du débat que nous avons eu la semaine dernière, les effets de la circulation et de l'accumulation déstabilisantes des armes légères et de petit calibre, ainsi que de leur trafic illicite, sont tout à fait dévastateurs en Afrique. Le Secrétaire général, dans son rapport, a recensé les actions de sensibilisation entreprises mais cela ne suffit pas, il nous faudra agir beaucoup plus concrètement et vigoureusement, conformément aux appels que nous nous sommes adressés par la résolution 1209 (1998) et par la déclaration présidentielle du 24 septembre dernier.

Enfin en arrière-plan de plusieurs conflits en Afrique, on trouve souvent des trafics illicites de matières précieuses — des diamants en particulier — mais on trouve aussi parfois des opérations de pillage à grande échelle des ressources naturelles d'un pays par des armées étrangères et des groupes armés qui financent ainsi leur effort de guerre et achètent des armes. Bien que la tâche soit évidemment difficile, tout effort visant à lutter contre ces trafics et ces pillages doit être encouragé, non seulement en améliorant l'application des sanctions qui visent de tels trafics, lorsque celles-ci existent, mais aussi en cherchant à faire toute la lumière sur ces phénomènes de pillage organisé.

Le Secrétaire général a eu raison de dire, en conclusion de son rapport, que «l'afro-pessimisme» ne mène nulle part. Face aux crises et aux conflits qui déchirent le continent africain, nous devons faire preuve de volonté politique — volonté de résoudre les problèmes et de s'en donner les moyens —, mais aussi de cohérence — cohérence entre les idées générales et généreuses que nous proclamons dans nos débats, comme celui d'aujourd'hui, et les décisions que nous devons prendre au cas par cas lorsque nous cherchons vraiment à résoudre une crise. À ce sujet, il est heureux que nous ayons, grâce à vous, Monsieur le Président, une telle discussion qui nous permet d'affronter les réalités et de voir en nous-mêmes ce que nous sommes vraiment décidés à faire, au moment même où le Conseil de sécurité va devoir agir très concrètement en Sierra Leone et en République démocratique du Congo pour manifester, s'il est vraiment sérieux, son engagement en faveur de la paix en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Qin Huasun (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise voudrait remercier le Secrétaire général d'avoir une fois encore présenté un rapport sur l'Afrique, et elle lui sait gré de la déclaration qu'il a prononcée ce matin. Je voudrais en outre remercier M. Salim A. Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le représentant de l'Algérie dont le Président est également Président en exercice de l'OUA, de leur participation à la séance d'aujourd'hui et des déclarations qu'ils ont prononcées.

Nous voudrions également remercier M. Wim Kok, le Premier Ministre des Pays-Bas, d'être venu ici pour présider cette séance, ainsi que la Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts qu'elle a déployés en vue d'organiser cette réunion.

Nous nous félicitons en outre de la présence des ministres de nombreux pays à la séance de ce jour.

Le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique publié l'année dernière a eu d'importantes répercussions dans la communauté internationale, suscitant la préoccupation et attirant l'attention de pays dans le monde entier et des organisations internationales compétentes, notamment les organes de l'ONU, sur la question de l'Afrique. L'an dernier, le Conseil de sécurité a tenu un débat public consacré à cette question; il a créé un groupe de travail ad hoc et a adopté un certain nombre de résolutions et de déclarations présidentielles. Aujourd'hui, il est très significatif que nous sommes à nouveau réunis ici pour parler de la situation en Afrique et débattre du rapport d'étape préparé par le Secrétaire général.

Nous nous félicitons de ce rapport du Secrétaire général, qui nous présente avec des détails précis et une analyse incisive les plans qui ont été élaborés, le travail accompli et les résultats obtenus par le système des Nations Unies l'année écoulée, conformément aux recommandations énoncées par le Secrétaire général dans son rapport précédent. Nous saisissons cette occasion pour remercier le Secrétaire général ainsi que les organes compétents des Nations Unies de leurs efforts pour résoudre les problèmes de l'Afrique.

Au cours de l'année écoulée depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général sur l'Afrique, le continent africain a connu dans l'ensemble une relative stabilité, une croissance économique continue, de nouveaux progrès dans le processus de démocratisation et un plus grand respect des droits de l'homme. Des accords de paix ont été signés par les parties au conflit en Sierra Leone et en République démocratique du Congo. Il s'agit d'une évolution positive. Cependant, nous ne pouvons pas manquer de constater qu'en même temps le continent africain demeure la région la moins développée du monde, frappée par des conflits incessants et abritant un très grand nombre de réfugiés. Les conflits ont des causes profondes recélant des facteurs internes et externes. Les questions africaines ne sont pas faciles à traiter et constituent un défi immense pour la communauté internationale. Je voudrais maintenant faire quelques observations sur la façon dont la communauté internationale devrait procéder relativement à cette question.

Premièrement, la communauté internationale devrait accorder l'attention qui convient à l'Afrique d'un point de vue stratégique. Le continent africain compte plus de 50 pays. Ils constituent approximativement la moitié des membres du Mouvement des pays non alignés et près d'un tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ces pays représentent une force importante pour la paix mondiale. L'Afrique a une longue histoire et une riche culture. Le peuple africain est travailleur et intelligent. Le continent bouillonne de vitalité. Avec son vaste territoire et ses abondantes ressources, l'Afrique représente un énorme marché aux potentialités économiques illimitées. Elle fait partie intégrante du développement économique mondial. Avec l'accélération de la mondialisation, les intérêts de pays dans le monde sont plus imbriqués que jamais. Sans la stabilité et la prospérité sur le continent africain, la paix ou le développement seront impossibles à réaliser dans le monde. Ainsi, pour assurer la paix et le développement mondiaux, il est essentiel d'aider les pays africains à maintenir la stabilité et à poursuivre le développement. La communauté internationale devrait traiter l'Afrique comme un partenaire égal dans le développement et octroyer un appui et une assistance énergiques aux pays africains dans les efforts qu'ils déploient.

Deuxièmement, la communauté internationale devrait créer un environnement extérieur favorable à l'Afrique afin qu'elle puisse jouir de la stabilité et d'un développement durable. À cette fin, nous demandons la création rapide d'un nouvel ordre politique et économique international juste et raisonnable. À l'heure actuelle, quelques pays grands et riches monopolisent les affaires mondiales et dominent l'ordre politique et économique international. Cet état de choses, qui est contraire aux forces qui régissent notre époque — la multipolarisation et la mondialisation — ne correspond pas aux besoins des pays en développement et ne contribue pas à leur croissance. Depuis trop longtemps, on a refusé à l'Afrique l'intérêt et l'attention qu'elle mérite dans les affaires internationales et on l'a reléguée au niveau le plus bas de la division international du travail. Pis encore, ballottée par les courants de la mondialisation, l'Afrique risque d'être marginalisée. Si l'on ne remédie pas à cette situation, on ne pourra parler de paix ou de développement en Afrique.

Troisièmement, la communauté internationale devrait respecter les choix faits par les pays africains eux-mêmes. Le monde présente une grande diversité, surtout sur le continent africain. En raison des conditions nationales différentes, des questions similaires peuvent se manifester sous différentes formes, dans différents pays et à des moments différents. En conséquence, les solutions doivent être adaptées à chaque cas, et non pas être uniformes. Les peuples africains connaissent mieux que quiconque leur situation et leurs besoins réels. Ils sont les seuls à pouvoir choisir la voie de leur développement, compte tenu de leur situation spécifique. Dans ses efforts pour aider l'Afrique, la communauté internationale doit prendre en considération la situation spécifique des pays et des peuples africains. Les modèles uniformes imposés de l'extérieur ne sont pas forcément adaptés aux conditions qui prévalent dans les pays africains. Imposer un modèle unique et assortir l'assistance de conditions politiques n'aiderait pas réellement les pays africains à surmonter leurs difficultés.

Quatrièmement, la communauté internationale devrait accorder un appui vigoureux aux efforts déployés par les organisations régionales en Afrique. Ces dernières décennies, les organisations régionales en Afrique, comme l'OUA, ont joué un rôle fondamental pour sauvegarder la paix et la stabilité sur le continent et promouvoir la coopération et le développement régionaux. À son trente-cinquième Sommet, tenu à Alger cette année, l'OUA a réitéré les principes importants de la Charte africaine et a adopté une série de résolutions pour régler les conflits régionaux et encourager la coopération en Afrique. Cela illustre les grandes aspirations des États africains à l'unité et au renouveau. Ce fut un événement dans l'histoire de l'OUA.

Ces dernières années, des organisations régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour le dévelop-

pement sont devenues de plus en plus actives. Déterminées à régler les conflits et à oeuvrer pour l'intégration économique de leurs régions respectives, elles ont enregistré des succès impressionnants. Leur travail jouit du large appui des pays et des peuples africains et témoigne de la ferme volonté des pays africains d'unir leurs forces en vue de l'autonomie économique et du renouveau. La communauté internationale ne devrait épargner aucun effort pour soutenir ces efforts des pays africains. À cet égard, nous demandons à la communauté internationale de continuer d'appuyer les organisations régionales et de coopérer avec elles dans la prévention et le règlement des conflits et de fournir l'assistance nécessaire en espèces et en nature, sans conditions politiques, aux mécanismes de sécurité et de maintien de la paix en Afrique.

Cinquièmement, la communauté internationale devrait prendre des mesures pratiques importantes pour aider les pays africains dans leurs efforts de développement. L'Afrique aborde une nouvelle période historique caractérisée par le désir de la paix et la recherche de la croissance et du progrès. Elle a, plus que jamais, besoin de l'appui et de l'assistance de la communauté internationale. Nous demandons aux pays du monde entier, notamment les pays développés, d'aider l'Afrique en honorant leurs engagements de fournir une aide publique au développement, en allégeant le fardeau de la dette des pays africains et en éliminant certaines de leurs barrières commerciales. Par ailleurs, les organismes du système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devraient jouer un rôle encore plus actif. Nous estimons que le rapport d'étape du Secrétaire général ne devrait pas être considéré comme l'achèvement de la mise en oeuvre de ses recommandations. Au contraire, ce rapport marque le début d'une longue route que la communauté internationale aura à emprunter.

La Chine a toujours accordé une grande priorité aux questions de l'Afrique, appuyé l'Afrique et entretenu des relations amicales et une étroite coopération avec un grand nombre de pays africains. La Chine est encouragée de l'évolution positive de la situation ces dernières années sur le continent africain et est inquiète du chaos et des conflits qui perdurent. Nous sommes très préoccupés par les dommages infligés aux pays africains et par les souffrances que connaissent les peuples africains en période de conflit et nous compatissons avec eux. Nous appelons les Africains engagés dans des conflits à accorder la priorité aux intérêts de leur pays et de leur peuple et à résoudre leurs différends et régler leurs conflits grâce à des négociations pacifiques et à d'autres moyens politiques, dans l'esprit de l'unité africaine, pour que le continent africain retrouve bientôt la paix et la stabilité.

La Chine a toujours appuyé les demandes légitimes et les propositions raisonnables des pays africains ainsi que leurs efforts en faveur du maintien de la stabilité politique et de la promotion de la croissance économique. Nous avons participé activement aux discussions sur la question de l'Afrique à l'ONU et demandé instamment le règlement des questions brûlantes; nous avons appuyé des missions de maintien de la paix de l'ONU en Afrique et participé à certaines d'entre elles. En même temps, nous sommes engagés à renforcer notre coopération économique et nos relations commerciales avec les pays africains et nous avons offert différents types d'assistance aux pays africains sans attacher aucune condition. Dans un monde en mutation constante, nous sommes prêts à travailler de concert avec les pays africains pour trouver de nouveaux moyens et identifier de nouveaux domaines de coopération afin de donner une vitalité nouvelle à nos relations cordiales.

L'Afrique est un continent d'espoir. Nous sommes persuadés que les pays africains déployant leurs propres efforts et la communauté internationale offrant l'assistance nécessaire, ce continent pourra certainement réaliser la paix, la stabilité et un développement durable. Nous espérons que la communauté internationale et le peuple africain oeuvreront de concert, saisiront les occasions qui leur sont offertes, relèveront les défis et prépareront ensemble l'avenir radieux de l'Afrique dans le nouveau millénaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il a eues à mon égard et à l'endroit de la présidence.

Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Premier Ministre des Pays-Bas.

Je suis entièrement d'accord avec ce qui a été dit ce matin par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et également par le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) : à savoir, qu'il est important de mettre en exergue les événements positifs qui ont cours en Afrique. Les nombreux problèmes auxquels l'Afrique est confrontée aujourd'hui ont tendance à faire les gros titres tandis que les promesses du continent sont souvent oubliées. Comme le Secrétaire général, nous voulons mettre en garde contre «l'afro-pessimisme». Voilà pourquoi nous avons convoqué ce débat aujourd'hui.

Cependant, les pays africains sont aux prises avec des guerres, l'instabilité et le manque de développement. Ces questions sont si fondamentales que la façon dont nous relevons ces défis — et nous devons les relever — affectera non seulement la vie et l'avenir de millions d'Africains,

mais aussi la crédibilité de l'ONU, et ce pour de nombreuses années à venir. La prévention et le règlement des conflits africains exige une attention sans faille et l'engagement vigoureux ainsi que l'appui ferme et cohérent de la communauté internationale dans son ensemble et du Conseil.

Récemment, le Conseil de sécurité a fait un effort collectif nécessaire et vigoureux afin de rétablir la paix et la stabilité au Timor oriental, déployant un large éventail d'instruments de pression et d'influence peu utilisés dans le passé. La même détermination est nécessaire pour le règlement des conflits insolubles en Afrique et pour éliminer leurs causes. Nombre de ces causes exigent des efforts méticuleux, sur le long terme, pour faire face au sous-développement et aux problèmes structurels connexes du continent. Il est tout aussi urgent pour nous de trouver des réponses crédibles à des questions telles que le flux des armes et la conduite imprudente et incontrôlée des seigneurs de la guerre.

Les conflits meurtriers en Afrique, tel que celui qui oppose l'Éthiopie et l'Érythrée, ou le terrible drame humanitaire qui se déroule en Angola, risquent de devenir des guerres oubliées. Il faut remédier à ce déséquilibre et faire porter notre attention politique sur ces guerres ainsi que sur leurs innombrables victimes.

L'Afrique est l'un des domaines prioritaires de la politique étrangère des Pays-Bas, y compris notre politique en matière de développement. Nos vues sur les causes profondes des conflits et sur la promotion d'un développement durable sont très proches du rapport du Secrétaire général sur le sujet.

Nos propositions en vue d'une stratégie commune se résument en quelques mots : premièrement, il s'agit d'encourager et d'appuyer l'évolution positive en Afrique et ce, de façon cohérente; deuxièmement, il faut mettre l'accent sur ce que nous pouvons améliorer; et, troisièmement, il faut aborder les causes profondes d'instabilité et de sous-développement. Pour mon pays, cela veut dire aider les efforts africains en matière de prévention des conflits et renforcer les capacités de maintien de la paix, par le biais des organisations régionales et sous-régionales. Cela signifie donner un ferme appui à la démarche intégrée adoptée à l'égard des conflits et aux menaces à la paix, comme cela est préconisé dans le rapport du Secrétaire général. Cela signifie que l'on renforce les liens avec les pays africains qui sont une force pour la stabilité sur le continent et cela signifie que l'on concentre l'aide bilatérale sur les pays menant des politiques économiques et sociales saines et assurant une bonne gouvernance.

Voilà pourquoi mon pays vise à affecter au moins 50 % de l'aide au développement à l'Afrique et pourquoi l'allégement de la dette des pays africains est au premier plan de notre ordre du jour. Notre politique se fonde sur une participation humanitaire et sur la justice. Les Pays-Bas continueront de fournir une aide d'urgence substantielle aux victimes des conflits. Nous nous engageons à faire en sorte que nos efforts visant à reconstruire les Balkans — ce qui est d'une extrême importance pour une paix et une stabilité durables sur le continent européen — ne se fassent pas aux dépens de notre appui à l'Afrique.

La norme devrait être que le maintien de la paix soit effectué par les troupes de l'ONU et financé par le budget de maintien de la paix de l'ONU. Malheureusement, trop souvent nous nous trouvons dans des situations où les efforts de maintien de la paix régionaux chancellent à cause d'un manque de fonds. Ainsi, des structures compliquées doivent être mises au point pour servir la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Il est grand temps d'être novateur et inventif relativement à ces questions. Les efforts de l'Afrique en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix devraient être vigoureusement appuyés. Je voudrais suggérer quelques options.

Premièrement, une idée qui est évoquée actuellement a pour but de lier le montant d'allégement de la dette et la participation africaine aux opérations de maintien de la paix sur le continent. Je pense que cette idée pourrait être examinée plus avant.

Deuxièmement, lorsqu'un État africain entreprend de participer à un effort de maintien de la paix régional, une assistance renforcée à ce pays devrait être considérée.

Troisièmement, nous devrions considérer de façon imaginative de nouveaux moyens de renforcer l'assistance que nous fournissons pour stimuler la diplomatie préventive, le rétablissement et le maintien de la paix sur le continent africain.

Je pense que ces idées et des idées semblables méritent d'être examinées plus avant dans le cadre du suivi des recommandations du Secrétaire général et dans le cadre de nos efforts et de nos obligations collectifs d'être aux côtés de l'Afrique dans le nouveau millénaire.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, S. E. M. Borys Tarasyuk. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Tarasyuk (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine sait gré aux Pays-Bas d'avoir pris l'initiative d'organiser ce sérieux débat plénier tellement nécessaire pour les nations africaines et le Conseil de sécurité.

Je voudrais également d'exprimer ma gratitude au Secrétaire général pour son exposé sur ce sujet d'une importance fondamentale pour les Nations Unies.

Les débats à l'Assemblée générale ont clairement montré les principaux problèmes et griefs de l'humanité qui, hélas, ont pris une proportion démesurée, surtout en Afrique. La pauvreté absolue et l'absence de développement durable, la famine et l'insuffisance des services de santé sont à la source cachée de nombreux conflits armés qui ont ravagé le continent, alors que la récession économique et la mauvaise protection des valeurs démocratiques engendrent l'instabilité politique interne, le séparatisme rebelle, la terreur et la souffrance pour des millions d'individus.

Par conséquent, en sa qualité d'organisation universelle la plus haute chargée de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde, l'Organisation des Nations Unies, et en particulier son Conseil de sécurité, doivent accorder une attention toute particulière à ce continent extrêmement vulnérable. À cet égard, ma délégation pense que la façon dont le Conseil de sécurité a réagi aux besoins réels du continent africain jusqu'à présent doit être revigorée et poursuivie avec une persévérance et une cohésion absolues. Il nous incombe à tous d'amener la paix, la prospérité et le développement durable dans cette vaste région.

En tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, l'Ukraine a toujours suivi de près l'évolution de la situation sur le continent africain et a toujours soutenu la quête d'indépendance des peuples d'Afrique. Nous avons longtemps fourni ce soutien dans le cadre de la Quatrième Commission, qui s'appelait auparavant la Commission de la décolonisation. L'Ukraine était également un membre très actif du Comité spécial contre l'apartheid, afin de contribuer à l'élimination de ce phénomène honteux. Cette expérience nous a permis de mieux comprendre les causes profondes des problèmes existants, ainsi que la complexité de leur règlement.

En outre, l'Ukraine comprend parfaitement bien les problèmes de l'Afrique, car nous sommes une nation qui a regagné son indépendance il y a huit ans seulement et qui a donc dû édifier son nouvel État pratiquement à partir de rien, créer des institutions, introduire des réformes législatives et économiques et renforcer son identité nationale. Je voudrais donc ici faire part de certaines de nos idées sur la façon dont nous pouvons tous contribuer aux efforts que déploient les nations africaines en vue de relever les défis auxquels elles sont confrontées.

Tout d'abord, nous devons promouvoir un développement économique avancé dans la région, à la fois bilatéralement et par des efforts internationaux concertés. Pendant des dizaines d'années, l'Ukraine a entretenu des liens traditionnels étroits avec des pays africains. Des dizaines de milliers de spécialistes africains ont obtenu des diplômes d'enseignement supérieur d'Ukraine. Des kilomètres de voies ferrées, des autoroutes et des oléoducs, des centrales électriques et des usines ont été construits par des Ukrainiens dans de nombreux pays de ce continent. Après une courte interruption, due à notre période de transition, nous essayons à présent de renouer ces anciens liens, de les resserrer, d'apporter notre contribution à la croissance économique et à la stabilité sociale, et de rester proches de leurs besoins et de leurs aspirations. C'est d'ailleurs la principale raison pour laquelle l'Ukraine a participé, pour la première fois, au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, à Alger en juillet dernier, où j'étais à la tête de la délégation ukrainienne. Je suis profondément reconnaissant au Gouvernement algérien de nous avoir aimablement invités.

Deuxièmement, nous constatons que nombre des conflits actuels en Afrique sont causés par le séparatisme militant, les tensions ou l'intolérance interethniques ou par des groupes rebelles qui ont recours à la force militaire pour réaliser leurs visées douteuses. Dans ce contexte, se fondant sur le principe de l'intégrité territoriale des nations dans les limites de leurs frontières reconnues, l'Ukraine condamne énergiquement tout acte violant perpétré par des rebelles contre les populations et les gouvernements légitimes.

Nous avons acquis de l'expérience dans le règlement de problèmes similaires qui se posent dans les relations à la fois internes et internationales. L'Ukraine a une certaine connaissance de la gestion des tensions interethniques et de la promotion de la tolérance à l'égard des minorités nationales. Nous sommes, par exemple, parvenus à régler le problème très délicat relatif aux centaines de milliers de Tatars de Crimée déportés que nous avons ramenés, réinstallés et logés, et qui maintenant jouissent de tous les droits de

notre société démocratique et vivent en paix aux côtés des autres peuples qui constituent l'Ukraine multinationale.

En outre, l'Ukraine contribue de façon concrète au règlement des problèmes complexes qui se posent en matière de sécurité dans son proche voisinage, en étant un garant de la paix en Transdnistrie (Moldova), un promoteur actif du règlement pacifique en Abkhazie (Géorgie) et dans le Haut-Karabakh (Azerbaïdjan), un négociateur et auteur d'initiatives pacifiques depuis le début du conflit au Kosovo.

Notre expérience en matière de médiation politique et d'activités de maintien de la paix peut intéresser les nations africaines, notamment dans le cadre du débat actuel sur l'autorisation d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo et en Sierra Leone. Ces premiers signes de l'attention accrue qu'accorde le Conseil de sécurité aux problèmes de l'Afrique non seulement seront importants pour les processus de Lusaka et de Lomé, mais pourraient avoir aussi une importance fondamentale pour tout le continent africain.

À cet égard, il faut certainement insister sur la nécessité d'établir une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies avec l'Organisation de l'unité africaine et les organisations sous-régionales africaines. On pourra ainsi voir clairement si le syndrome tristement célèbre de l'«afro-fatigue» et l'«afro-pessimisme» ont définitivement cédé le pas à l'«afro-enthousiasme».

Troisièmement, les ventes illicites d'armes et l'activité mercenaire viennent aggraver de nombreux conflits en Afrique. L'Ukraine a été l'un des auteurs de la rédaction et de l'adoption de la Convention internationale de 1989 contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, et elle s'acquitte en toute bonne foi de ses obligations en la matière. La législation ukrainienne prévoit des sanctions pénales graves pour ces activités, punies d'une peine pouvant aller jusqu'à 12 ans d'emprisonnement.

Un des problèmes graves souvent évoqué est la nécessité de renforcer les embargos sur les armes et de lutter contre les mouvements illicites d'armes en Afrique. L'Ukraine se félicite du fait que le Conseil de sécurité consacre une attention accrue à ces problèmes et est disposée à pleinement coopérer en la matière. Nous sommes gravement préoccupés par les violations des sanctions imposées par le Conseil contre le commerce illégal des armes. De tels incidents montrent que la réglementation internationale dans ce domaine présente quelques sérieuses lacunes.

L'Ukraine a toujours strictement suivi la politique consistant à vendre des armes et des équipements militaires à des gouvernements légitimes ou aux compagnies autorisées par ces gouvernements. Nous avons créé un régime de contrôle efficace et sûr des exportations d'armements et sommes en train de le resserrer. Dans le même temps, ce qui se passe dans le monde à présent nous montre qu'aussi fermes que soient les mesures de contrôle à l'exportation imposées par un État souverain, ce dernier ne peut totalement garantir qu'il n'y aura pas de violations par de tierces parties. L'Ukraine propose donc de convoquer dans les plus brefs délais une réunion internationale d'experts des principaux pays producteurs d'armes, sous les auspices des Nations Unies. Elle serait chargée d'élaborer des mesures efficaces permettant d'empêcher la revente d'armes par les utilisateurs finals à des tierces parties et de combler les lacunes existant dans les instruments internationaux pertinents.

Les autorités compétentes de l'Ukraine sont en possession d'informations pertinentes sur le trafic illicite des armes dans certains pays et seraient disposées à les communiquer au Conseil de sécurité, ainsi qu'aux gouvernements des États concernés. Les experts ukrainiens peuvent participer aux travaux d'un groupe préparatoire qui serait chargé d'élaborer l'ordre du jour de la réunion d'expert dont je viens de parler et d'en fixer les procédures.

Je partage entièrement les paroles de mon collègue néerlandais, lorsqu'il a déclaré que l'Afrique n'est pas seulement une région à problèmes, mais également une région où le bonheur existe, qu'elle n'est pas seulement un continent où les catastrophes se suivent, mais également un continent où l'espoir règne. Je tiens à assurer le Conseil que tout comme l'Ukraine était aux côtés de l'Afrique à l'aube de sa libération, elle sera aux côtés de l'Afrique dans les problèmes qu'elle connaît actuellement pour l'aider à reprendre vie et à devenir prospère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine des aimables paroles qu'il a adressées à mon gouvernement.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants des Comores et du Ghana des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à

participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Aboud (Comores) et M. Gbeho (Ghana) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République du Yémen, S. E. M. Abdul Qader Ba-Jammmal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ba-Jammal (Yémen) (*parle en arabe*) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole à cette réunion spéciale du Conseil de sécurité consacrée à la promotion des capacités africaines devant permettre au continent de surmonter son état d'instabilité, de renforcer ses chances de paix et d'instaurer une paix dans les faits.

Monsieur le Président, je suis d'autant plus heureux de vous voir assumer la présidence de cette séance que votre pays, l'État ami des Pays-Bas, entretient avec le Yémen des liens étroits et solides. Le motif de la participation de la République du Yémen à ce débat doit être vu sur la toile de fond des relations yéméno-africaines, qui ont une dimension historique, géographique, humaine, économique, culturelle et sociale, et en particulier de nos relations avec nos voisins de l'Afrique orientale, centrale et australe. Le Yémen participe ainsi réellement à tous les aspects des événements historiques qui se déroulent dans ces pays car il est affecté, de façon positive ou négative, par tous les changements politiques, économiques et sociaux qui s'y produisent.

Le littoral du Yémen s'étend sur plus de 2 500 kilomètres sur la mer Rouge et notre zone maritime ne comprend pas moins de 133 îles, dont les plus proches du continent africain sont celles situées dans le Golfe d'Aden, qui ne se trouve qu'à quelque 22 kilomètres du littoral d'en face. Ainsi, les côtes yéménites et africaines, qui sont vis-à-vis l'une de l'autre, constituent, de toute évidence, une unité de par leur proximité et une complémentarité territoriale, imposée par les modes de vie et des facteurs historiques et géographiques, bien que cette relation n'ait plus de cadre politique et économique à l'échelle régionale.

Les dirigeants politiques du Yémen ont déployé d'intenses efforts de coopération avec un certain nombre de pays et d'organisations régionales et internationales en vue de trouver des solutions face à la détérioration de la situation de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique orientale et centrale. Nous sommes témoins d'un spectacle tragique qui s'aggrave chaque jour, dans une Afrique ravagée par des guerres intestines entre les États, les ethnies et les tribus. Au Yémen, nous subissons les conséquences de cette situation au quotidien puisque le littoral de notre pays accueille des milliers de personnes ayant fui la fournaise de ces guerres et l'horreur de ce chaos, en quête d'un havre de paix. Ils ne peuvent réaliser cet espoir qu'au Yémen qui leur offre un asile à l'abri de cet enfer perpétuel.

Le fardeau que doivent supporter le peuple et l'État du Yémen est extrêmement pesant. La faible économie yéménite n'est pas en mesure d'assumer ce fardeau de plus en plus lourd. La tragédie empire et nous ne voyons même pas à l'horizon de lueur d'espoir indiquant le retour de la paix et de la stabilité dans la région, en particulier en Somalie.

Malheureusement, nul n'ignore plus les complications majeures résultant d'interventions extérieures trop flagrantes. Ces pays subissent aujourd'hui une aggravation des déchirements sociaux et politiques, un effondrement de leurs institutions, un recul sur le plan économique et écologique, un déni des droits de l'homme, une généralisation des relations hostiles et empoisonnées de la manière la plus répugnante, en raison des actions ravageuses inspirées par le désir de domination de certains États ou groupements qui cherchent à s'imposer les uns aux autres.

Le Gouvernement yéménite lance un appel au Conseil de sécurité afin qu'il intervienne pour sauver une situation au sujet de laquelle on ne peut plus garder le silence; qu'il appuie les efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine; qu'il agrandisse le cercle de la participation à trouver des solutions possibles sauvegardant la souveraineté des États et l'unité et la paix sociale des peuples; qu'il atténue continuellement les incidences nocives sur les hommes et l'environnement de la faim, de la pauvreté, des épidémies et du nombre croissant de personnes déplacées et opprimées; qu'il s'emploie à éliminer toutes les causes à l'origine de ces conditions outrageantes pour l'humanité.

Malgré les incidences négatives dont il est victime et les problèmes économiques et écologiques auxquels il doit faire face, le Yémen est entièrement disposé à déployer des efforts et à collaborer avec les organisations internationales et régionales et avec les intervenants locaux actifs, pour rétablir la paix dans la Corne de l'Afrique et en Afrique de l'Est. Dans le même temps, le Yémen exhorte la communauté internationale à lui venir en aide pour le soulager

du fardeau qui pèse sur son économie et sur ses ressources disponibles, et sur l'état sanitaire de sa population et son environnement naturel.

Nous soulignons que si la situation actuelle se prolonge, elle constituera alors une menace supplémentaire à la paix, à la sécurité de la navigation internationale et régionale et à l'environnement. Nul ne peut donc nier qu'en laissant la situation de ces régions telle quelle, elle ne pourra qu'entraîner une catastrophe de plus grande ampleur.

La République yéménite a résolu la crise de Hanish Al-Kobra avec sa voisine africaine, l'Érythrée, d'une manière pacifique et légale en ayant recours à son arbitrage international. Le Yémen l'a fait, mû par son sentiment que la paix ne peut régner que sur la base de la légitimité internationale et le respect des valeurs et des principes des peuples civilisés. Il l'a fait pour contribuer dignement à la cause de la sauvegarde de la paix et de la stabilité dans la région. C'est une lourde responsabilité que tout le monde doit apprécier et en faire un modèle à suivre. Nous devons imaginer qu'une guerre entre le Yémen et sa voisine l'Érythrée aurait des conséquences néfastes sur toute la région et affecterait les intérêts des nations, d'autant plus que toutes les 45 minutes il passe devant ladite île un navire chargé de carburant ou de touristes ou de marchandises diverses, ou se livrant à la pêche ou à des recherches. Imaginons donc la catastrophe qui se produirait si une guerre venait à éclater en mer Rouge dans ces conditions. Mais nous avons voulu nous comporter sagement dans cette affaire. Apprenons donc les uns des autres; tirons profit des leçons dans les situations où doivent prévaloir la raison, la logique. Il faut que la paix règne pour le bien de toute l'humanité.

Nous réitérons notre confiance envers le Conseil de sécurité et nous attendons de lui qu'il assume un rôle multiple de vaste envergure et plus efficace en affrontant la situation en Afrique et en aidant les pays et les peuples africains à restaurer la paix et la stabilité tout en reconnaissant la nécessité pour les organisations et les parties en cause africaines de jouer un rôle actif et d'assumer leur responsabilité importante, qui sont à l'avant-garde des efforts internationaux et régionaux.

Nous espérons que ces délibérations sur le maintien de la paix en Afrique permettront d'atteindre les objectifs visés et que les idées proposées seront traduites en mesures opérationnelles et en mécanismes efficaces, de façon que l'on puisse préserver les libertés des populations africaines et leurs droits naturels, ainsi que leur sécurité et leur stabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République du Yémen des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères de l'Australie, M. Alexander Downer. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Downer (Australie) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole au Conseil de sécurité aujourd'hui sur l'importante question de l'Afrique. Les liens entre l'Afrique et l'Australie existent de longue date. Nos liens avec l'Afrique remontent au moins aux années 1790, premières années de l'installation des Européens en Nouvelle-Galles du Sud, où Cape Town envoyait à Sydney des chargements de farine et d'orge qui sauvèrent la toute jeune colonie de la famine. La légende veut que les nombreux eucalyptus qui poussent maintenant en Afrique australe proviennent de graines piégées dans le sol utilisé alors comme lest par les bateaux coloniaux.

Nos relations contemporaines sont fondées sur les rapports que nous entretenons avec de nombreuses nations africaines par le biais du Commonwealth, de liens personnels directs — comme on peut le voir dans la croissance notable de la communauté africaine en Australie — et de la multiplication des liens économiques et intergouvernementaux.

Lundi dernier, je suis intervenu lors de la session extraordinaire des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement, où j'ai souligné les rapports de l'Australie avec notre propre région Asie-Pacifique. C'est bien sûr là que se trouvent nos priorités en matière de politique extérieure. Mais cela ne veut pas dire que nous sommes dépourvus d'horizons mondiaux et que nous ne reconnaissons pas le potentiel réel de nos liens avec l'Afrique.

Nos relations avec les pays d'Afrique ont toujours reflété notre ferme attachement aux principes de la décolonisation, de l'autodétermination et de la démocratie, ainsi que notre engagement sans faille en faveur de la lutte contre l'apartheid, engagement dûment assorti de l'application de sanctions, qui ont entraîné un certain coût pour la communauté australienne. Des soldats australiens ont participé à de nombreuses opérations de maintien de la paix en Afrique, de l'ONU ou d'autres organisations internationales, dont dernièrement, les opérations au Sahara occidental, en Soma-

lie et au Rwanda. Nous aidons à débarrasser l'Afrique du fléau des mines terrestres. Nous appuyons le processus de paix soutenu par l'ONU en Angola et les efforts déployés par le Comité des sanctions sous la direction de l'Ambassadeur Robert Fowler pour renforcer les sanctions contre les rebelles de l'UNITA, et nous appuyons et encourageons les initiatives actuelles de paix au niveau régional en République démocratique du Congo et entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Ce sont là des exemples concrets de collaboration entre Africains pour trouver des solutions aux problèmes africains. L'Australie continuera d'appuyer et d'encourager ces efforts régionaux, de même qu'elle démontre à l'heure actuelle sa volonté de contribuer aux solutions régionales dans notre propre région de l'Asie-Pacifique.

Le continent africain héberge quelque 700 millions d'habitants, soit une bonne partie de l'humanité. Par conséquent, selon tout critère majeur de mesure du bien-être mondial — que ce soit en matière de santé, d'élimination de la faim, de sort de l'environnement ou de paix et de bonne gouvernance — si l'Afrique ne va pas bien, c'est le monde tout entier qui en pâtit.

L'Australie a un programme d'aide en Afrique modeste, mais soigneusement ciblé, qui a été maintenu à une moyenne de 80 millions de dollars australiens par année au cours des cinq dernières années. Nous aidons les pays africains sur le plan pratique en leur portant assistance dans les domaines de la santé, du sport et de l'éducation, notamment par des bourses et des programmes de développement rural. Des programmes de bonne gouvernance — qui comportent davantage qu'une simple surveillance des élections — constituent également une composante importante de notre budget d'aide.

L'Australie est également consciente de l'importance que de nombreux pays africains attachent à la question de l'allègement de la dette. Notre gouvernement appuie le principe d'un allégement plus rapide, plus étendu et plus important de la dette pour les pays pauvres lourdement endettés, principe se rattachant aux objectifs de réduction de la pauvreté, de développement durable et de bonne gouvernance. L'Australie a annoncé lors des réunions de septembre du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale à Washington, il y a quelques jours, que l'Australie consacrerait 35 millions de dollars australiens à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, ce qui est plus que le double de notre contribution annoncée.

Nous restons réalistes quant aux effets de cette Initiative. Nous ne sommes pas favorables à un allégement inconditionnel de la dette, susceptible de donner aux gouvernements un prétexte pour ne pas poursuivre des politiques permettant une croissance économique durable et la réduction de la pauvreté. L'allègement inconditionnel de la dette pourrait également encourager l'accumulation de dettes insoutenables ou décourager les créanciers de fournir une aide à l'avenir. Il est important que nous recherchions une solution durable et viable à ce problème. Si nous voulons que l'allègement de la dette soit réellement efficace, il doit s'inscrire dans un processus de bonne gestion économique.

Au cours des dernières années, les intérêts de l'Australie en Afrique ont acquis une nouvelle dimension avec l'émergence de l'Afrique comme débouché important pour le commerce australien. Ces cinq dernières années, nos exportations ont augmenté de près de 140 %, pour atteindre 2,2 milliards, soit plus que nos exportations vers l'Amérique latine et l'Europe orientale combinées. Nos importations de produits africains ont également doublé, approximativement, au cours de la même période, à partir certes d'un chiffre de départ peu élevé. Une grande part de cette croissance commerciale est attribuable à l'ouverture du marché en Afrique du Sud, suite à l'abandon de l'apartheid et à la libéralisation de nombreuses économies africaines.

Les Australiens ont également commencé à investir en Afrique, contrairement à la tendance générale à la baisse des flux d'investissement directs étrangers vers l'Afrique. Nous estimons à environ 2,5 milliards le montant de l'investissement australien en Afrique subsaharienne. Une grande partie de ces investissements est associée aux entreprises australiennes d'extraction minière, notamment dans des pays comme le Ghana et la Tanzanie, où des sociétés minières australiennes prennent un rôle de premier plan dans la revitalisation des industries d'extraction.

J'ai parlé aujourd'hui des liens de l'Australie avec l'Afrique. Avec l'ingéniosité, l'énergie et la bonne volonté qui existent entre Australiens et Africains, je sais que nous ne pourrons que nouer à l'avenir des liens toujours plus forts et plus productifs entre nos deux pays. L'Australie est prête à aider les nations africaines à relever les défis du siècle prochain, comme nous avons déjà offert notre aide dans le passé. Mais nous devons tous reconnaître que le travail le plus important, le plus fondamental, sera fait par les peuples de l'Afrique eux-mêmes. Et à cet égard, bien que les problèmes qui restent à surmonter soient encore formidables, il y a des raisons d'être optimiste.

Au cours des 10 dernières années, nous avons vu la fin de l'apartheid. Nous avons assisté à d'énormes progrès dans la conservation et la protection de l'environnement, aux niveaux local et régional. Nous avons vu les débuts d'une lutte totale contre la famine et la pauvreté endémiques, et le développement d'économies plus viables; et nous avons vu plus de pays s'engager en faveur de la cause de la réforme et de la bonne gouvernance.

La voie du changement et de la réforme n'est aisée pour aucun pays, mais c'est une voie que nous devons tous emprunter si nous ne voulons pas provoquer la stagnation et l'effondrement à long terme. Des difficultés sont à prévoir pour les peuples d'Afrique qui empruntent ce chemin, mais ils peuvent compter en route sur l'appui du peuple australien. C'est avec grande confiance, par conséquent, que je me penche sur le destin de l'Afrique au seuil du nouveau millénaire. Puisse ce nouveau millénaire marquer un nouveau départ pour tous les Africains, qui permette de réaliser pleinement le potentiel de ce vieux continent.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Malawi, M. Brown J. Mpinganjira. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mpinganjira (Malawi) (*parle en anglais*) : Le Malawi est très heureux de participer à ce débat sous votre présidence, Monsieur le Président. L'intérêt et l'engagement des Pays-Bas face à tout ce qui touche à l'Afrique et aux questions africaines sont bien connus et bien documentés. Nous sommes donc ravis que vous ayez convoqué cette séance pour débattre de la situation en Afrique. Nous remercions le Secrétaire général Kofi Annan pour son exposé très utile sur la situation en Afrique qui vient peu après l'exposé fait par le Président Frederick Chiluba, de la Zambie, la semaine dernière. Nous voudrions aussi remercier le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine pour la déclaration stimulante qu'il a faite ce matin.

Il ne fait aucun doute que les messages qui nous viennent de cet ancien continent sont importants. Ce sont des déclarations d'engagement renouvelées, des expressions de détermination et des promesses d'agir pour la paix et la prospérité. Ce sont des voix qui récemment se sont élevées à Alger et à Syrte et trouvent un écho dans tout le continent. Ce sont des appels qui, nous pensons, doivent être pris au sérieux.

La question qui se pose toujours, néanmoins, est la suivante : que peut faire la communauté internationale pour répondre à l'appel de l'Afrique et que peut faire le Conseil de sécurité, conformément à ses responsabilités découlant de la Charte?

Le rapport perspicace sur l'Afrique, établi par le Secrétaire général l'année dernière, a été très précis dans ses recommandations. Nous approuvons la déclaration faite alors par l'Afrique du Sud, au nom des pays de la Communauté de développement des États d'Afrique australe (SADC). Nous sommes heureux que les principaux organes compétents de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, aient consacré un certain temps et des efforts à analyser et à commenter le contenu de cet important rapport.

Comme il faut un certain temps pour que des questions de cette nature se fondent et se cristallisent, la question se pose toujours de savoir si l'action de la communauté internationale a correspondu à l'appel pressant qui a été lancé par le Secrétaire général dans son rapport. Le rapport d'étape du Secrétaire général, tout en se voulant optimiste, montre clairement qu'il reste encore beaucoup à faire.

Aujourd'hui, pratiquement tout un chacun reconnaît que, depuis la fin de la guerre froide, le monde a connu des changements importants. Les vents du changement qui ont balayé la planète ont ravivé les espoirs d'un avenir meilleur. Les démocraties se sont multipliées, même si certaines restent à l'état embryonnaire et fragiles. Les dictatures militaires ont commencé à céder la place à des gouvernements civils.

À la fin de la guerre froide, il y avait même des appels à l'instauration d'un nouvel ordre mondial. Cependant, la plupart de ceux qui ont la capacité d'aider l'Afrique et de permettre au continent de changer pour le mieux hésitent à agir, sous prétexte que la protection de leurs intérêts vitaux et nationaux ne leur permet pas d'agir.

Trop souvent, nous avons fermé les yeux et permis que des armes, des diamants et d'autres ressources minérales soient vendus afin de protéger nos intérêts commerciaux vitaux et au nom de la liberté des échanges, tout en sachant parfaitement que ces armes ou les produits de leur vente seraient utilisés dans des conflits armés. Nous avons de ce fait délibérément violé le régime des sanctions.

Trop souvent, nous avons utilisé l'aide et l'assistance technique pour promouvoir nos propres intérêts. Sinon, comment expliquer que, selon le rapport du Secrétaire général, 90 % des 12 milliards de dollars dépensés chaque

année en assistance technique sont toujours dépensés pour l'expertise étrangère? Nous pouvons faire quelque chose et nous devons le faire, car, de toute évidence, l'Afrique ne reçoit pas ce qu'on dit qu'elle reçoit.

Ce que nous voulons dire, c'est que tant que les intérêts nationaux ou vitaux continuent de dicter et d'orienter notre participation aux affaires internationales, il est peu probable qu'on obtienne un changement véritable. Nous devons redéfinir le concept d'«intérêt national». Il doit nécessairement disparaître là où un consensus international existe pour agir. Il ne doit pas bloquer le consensus.

La tâche n'est pas aisée, mais elle ne devrait pas présenter de difficultés pour le Conseil de sécurité. Aux termes de la Charte des Nations Unies, la responsabilité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité. C'est là une responsabilité que tous les Membres ont conféré au Conseil. Celui-ci doit donc agir pour promouvoir les intérêts de la communauté internationale dans son ensemble et non pas ceux de membres individuels du Conseil ou de l'Assemblée générale. L'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, ne doit pas être considérée comme étant insensible aux problèmes et aux crises africaines. Il ne faut pas que cette perception se répande.

L'Afrique s'inquiète que ses crises reçoivent de moins en moins d'attention de la communauté internationale qui s'intéresse beaucoup plus à ce qui se passe ailleurs. Dans le processus, des pays entiers en Afrique ont pu disparaître. Par exemple, la Somalie n'existe plus aujourd'hui en tant que pays, sinon elle serait représentée dans cette instance. Et pourtant, la communauté internationale et nous, Africains, ne faisons rien.

Le Conseil de sécurité a la capacité d'agir rapidement et résolument face aux crises en Afrique. De nombreux pays en Afrique sont prêts à aider. Nous avons pris cet engagement. En Afrique australe par exemple, les forces de la SADC ont rétabli la paix au Lesotho et de nouveau, les forces de la SADC et des initiatives de paix dirigées par le Président Chiluba ont permis de rétablir la paix en République démocratique du Congo. Nous attendons que le Conseil de sécurité envoie les troupes nécessaires pour maintenir la paix au Congo. Le temps presse, la paix est fragile; si nous attendons trop longtemps, nous ne savons pas ce qui pourrait se passer.

Mon propre pays est prêt à participer davantage aux opérations de maintien de la paix. Nous sommes prêts à fournir des troupes pour servir la paix. Nous avons participé à l'initiative interafricaine de réaction aux crises, parrainée par le Gouvernement des États Unis, précisément parce que nous voulons être en mesure de faire face aux crises humanitaires et aux défis de maintien de la paix en temps opportun. Nous avons également indiqué au Secrétariat que nous étions prêts à participer aux accords du système de forces et moyens en attente. En même temps, nous sommes les premiers à comprendre que nos intentions de participer à des opérations de maintien de la paix ne peuvent pas être réalisées sans assistance financière et appui logistique. Nous continuerons à cet égard de compter sur une assistance extérieure. Nous n'avons pas d'autre solution. Les fonds d'affectation spéciale de l'ONU établis pour améliorer la préparation à la prévention des conflits et au maintien de la paix en Afrique doivent être alimentés de façon appropriée. Le Conseil de sécurité peut également jouer un rôle important en matière de diplomatie préventive ou de prévention des conflits. Un message clair et sans équivoque, une action dès le début d'un différend ou d'une crise peuvent faire toute la différence.

Après tant d'années de dictature, mon pays est aujourd'hui une démocratie où les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont respectés et encouragés. Dans les limites de nos ressources et de l'assistance financière provenant de nos partenaires des pays en développement, nous faisons de notre mieux pour construire et renforcer nos institutions démocratiques. Malheureusement, ce n'est pas une tâche aisée. La conjoncture internationale n'a pas été favorable, surtout pour les petits pays comme le mien. La pauvreté, le sous-développement sont une source de difficultés immenses pour nos populations. Nous ne donnons cet exemple que pour appuyer l'argument selon lequel les démocraties qui se développent demeurent fragiles si la communauté internationale ne les aide pas à surmonter leurs problèmes économiques et financiers. Nous mêmes avons toujours suivi, religieusement, les prescriptions de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), mais nous restons toujours aussi pauvres et sous-développés.

Le plus grand défi pour le Conseil de sécurité et la communauté internationale aujourd'hui sera de construire une paix durable et de promouvoir la croissance économique en Afrique. On ne peut relever un tel défi qu'en allant au-delà de nos propres intérêts nationaux ou vitaux. Le peuple africain a besoin d'une assistance réelle, une assistance axée sur le facteur humain. Le Secrétaire général a raison de dire que ce sont les actes plutôt que les déclarations qui permettront de mesurer l'engagement de la communauté internationale à l'égard de l'Afrique. C'est là un défi que nous devons tous relever. Voilà pourquoi également, je suis très heureux d'avoir entendu le discours

révolutionnaire prononcé ce matin par le représentant du Royaume-Uni et je me réjouis de la solidarité exprimée dans d'autres déclarations que j'ai entendues ici, aujourd'hui. Je prie que pour que l'Afrique jouisse d'un regain d'attention et bénéficie d'une action renouvelée.

J'espère que lorsque tous les morceaux seront rassemblés, lorsque tous les principaux organes auront concrétisé leur réaction au rapport du Secrétaire général, cela conduira l'Afrique et ses populations à jouir d'une paix et d'une prospérité durables.

Des références ont été faites sur la question du contrôle des armes de petit calibre en Afrique. Nous pensons que cette question ne devrait pas être un grand problème, car nous savons tous d'où viennent ces armes. Si les fabricants d'armes légères veulent aider l'Afrique, ils pourront le faire. Il ne sert à rien de nous demander, à nous en Afrique, de prendre des mesures contre ces armes légères alors qu'elles arrivent sur ce continent de façon quotidienne. Nous savons comment, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nos ressources en Afrique — les ressources de pays déchirés par la guerre — sont utilisées. Le monde feint d'ignorer l'existence des hommes d'affaires sans scrupules qui échangent des minéraux contre des armes pour que nous puissions nous battre entre nous. Les pays occidentaux — les pays développés — ont la responsabilité morale d'assurer un contrôle plus strict sur les armes qui entrent massivement en Afrique.

Le sida ravage toute l'Afrique. Sur ce point aussi, nous pensons que les Africains font de leur mieux, en encourageant chacun à changer d'attitude. Mais, pour les personnes déjà infectées, seuls des médicaments moins coûteux et déjà accessibles à une grande majorité atténueraient le problème. Aujourd'hui, la plupart des médicaments utilisés contre le sida ne sont pas accessibles à la majorité des Africains, et ceci demeurera un problème majeur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Malawi des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la Ministre norvégienne du développement international et des droits de l'homme, S. E. Mme Hilde Johnson. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Johnson (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège reste fermement attachée à la paix et au développement en Afrique. Notre gouvernement se félicite donc de l'initiative de tenir ce débat public du Conseil de sécurité. Il nous offre l'occasion de discuter de la situation en Afrique et de faire le bilan des événements qui ont eu lieu depuis la publication, l'an dernier, du rapport de fond du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Il est difficile de décrire la situation en Afrique sans généraliser à l'excès. Il serait juste de dire que la situation est marquée par deux grandes tendances. Nous notons la résurgence d'anciens conflits et l'éclatement de nouveaux dans plus d'une douzaine de pays. De ce point de vue, la situation s'est dégradée. Mais, dans le même temps, nous assistons à un processus continu de démocratisation, avec le passage du pouvoir militaire au pouvoir civil, des élections libres et régulières et une libéralisation économique et politique. Sur un autre plan, le développement macroéconomique se fait normalement dans nombre de pays. Nous avons remarqué que, dans les années 90, le taux de croissance économique a augmenté chaque année dans de nombreux pays.

Nous devons consolider et poursuivre les acquis déjà obtenus, briser le cercle vicieux des conflits violents et du sous-développement encore évident dans trop de pays africains. Nous sommes pleinement en accord avec le Secrétaire général, qui estime que la mobilisation de la volonté politique est un facteur décisif si nous voulons obtenir des résultats. Cette volonté politique doit être le fait tant de la communauté internationale que des États africains. À cet égard, la discussion sur le règlement des conflits et le maintien de la paix lors du dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenu à Alger, a été très importante. Le représentant du Nigéria nous a rappelé au cours du débat général, ici même, à l'Organisation des Nations Unies, que les membres de l'OUA ont convenu lors du sommet de respecter les codes de conduite, d'éthique, et des normes minimales de bienséance entre les gouvernements africains et leurs dirigeants. Et comme l'a indiqué le Président Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud, le maintien de la démocratie exige

> «que dans chaque pays démocratique, l'homme de la rue ait le sentiment de jouir réellement du droit de déterminer son propre destin». (*A/54/PV.4*)

Nous nous félicitons des mesures énergiques des dirigeants régionaux en matière de gestion des conflits, et nous souhaitons poursuivre notre coopération fructueuse avec nos partenaires africains pour renforcer les capacités de maintien de la paix et les mesures de confiance. Un exemple de cette coopération est le programme de formation

pour la paix, financé par la Norvège. Depuis 1995, plus de 300 officiers de police et officiers militaires ont participé aux cours organisés dans 11 pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). En outre, plusieurs séminaires ont été organisés en Afrique du Sud avec la participation de près de 330 personnes venues de toute la région de la SADC.

Les initiatives visant à arrêter l'emploi illégal et l'accumulation excessive des armes légères sont d'une importance vitale lorsqu'on discute de la paix et de la stabilité en Afrique. Dans certains pays, un soutien est nécessaire pour restructurer le secteur de la sécurité et former le personnel. Les efforts menés pour récupérer et détruire les armes légères après les conflits méritent notre appui. Le moratoire sur les armes légères appliqué par plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest a été très encourageant à cet égard. Nous nous associons au Secrétaire général pour demander à tous les pays africains de participer au Registre des armes classiques des Nations Unies.

Les mines terrestres constituent un autre obstacle majeur à la reconstruction après les conflits. Nous exhortons tous les États Membres de l'ONU à signer et ratifier la Convention d'Ottawa. De même, nous soulignons le besoin de ressources suffisantes pour le déminage. La Norvège a déjà fait part de son intention de contribuer à cette tâche en versant 120 millions de dollars sur une période de cinq ans.

Permettez-moi d'extraire ce passage de la déclaration faite par le Premier Ministre norvégien à l'Assemblée générale, le 20 septembre dernier :

> «La Norvège demeure fermement attachée à la cause de la paix et du développement en Afrique. Nous agirons avec nos partenaires africains, dans le sens d'une bonne gestion des conflits et de la coopération au service du développement. Nous travaillerons avec l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine, des organismes sous-régionaux tels que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres encore pour réaliser nos objectifs communs.» (*A/54/PV.5*)

Par objectifs communs, il faut entendre la mise au point de normes, règles et institutions pour faire face aux conflits d'intérêt sans recours aux armes. Il est essentiel de renforcer les systèmes de gouvernance qui font appel à la participation, à la transparence et à l'obligation redditionnelle dans les pays affectés par un conflit. Un conflit interne se développe très souvent à partir de grandes ou croissantes disparités dans la répartition des avoirs économiques et le degré de participation politique. Établir des modèles de gouvernance encourageant la tolérance, la négociation et le compromis peut être la meilleure façon d'empêcher une résurgence des violences dans des sociétés fragiles qui passent des troubles civils à la paix. Ceci devrait faire partie de toute action d'après-conflit et de développement.

Il ne peut y avoir de développement sans paix, ni de paix sans développement. À cet égard, la réduction de la pauvreté représente en Afrique le défi majeur. C'est une question vitale sur le plan du développement économique, de la stabilité politique et de la sécurité régionale et mondiale. Elle constitue aussi en elle-même la réalisation de certains des droits humains socioéconomiques les plus essentiels, aussi importants que les droits civils et politiques. Si nous entendons réussir dans notre action, nous croyons qu'il faudra mettre l'accent sur les points suivants. D'abord, la tendance internationale à réduire les décaissements en faveur de l'aide au développement doit être inversée. Deuxièmement, davantage de ressources doivent être consacrées au secteur social, notamment à l'éducation et à la santé. Et enfin, il faut se préoccuper en priorité des catégories les plus pauvres de la population — donc d'éliminer la pauvreté au sens vrai du mot.

La Norvège a toujours dépassé l'objectif de l'ONU en matière d'aide publique au développement (APD) au cours de deux dernières décennies. Près de 50 % de notre aide sont destinés à l'Afrique. Nous envisageons d'accroître encore notre aide au développement pour qu'elle atteigne 1 % de notre produit national brut. Il faut mettre l'accent sur une coopération accrue avec nos partenaires africains, l'atténuation de la pauvreté, de meilleures prestations de services sociaux et la réduction de la dette.

L'ONU continuera de jouer un rôle central dans tous les défis déjà mentionnés. Les défis qui se posent à l'Afrique font partie d'un série plus vaste de défis mondiaux appelant des solutions mondiales. Dans notre monde moderne, il n'y a pas d'autre option que le renforcement du multilatéralisme. L'ONU est la seule instance mondiale où de larges visions communes peuvent émerger. Elle est unique et indispensable. Soutenons donc l'Organisation, rendons la plus efficace et renforçons-la en tant que point de rencontre de nos efforts pour améliorer notre avenir commun.

La Norvège demeure fermement attachée à la cause de la paix et du développement en Afrique. Durant l'année écoulée, nous avons vu comment les efforts de paix et de

mieux-être pour les femmes, les enfants et les hommes dans plusieurs régions du continent ont été entravés par des troubles et des violences. Mais ceci ne doit pas diminuer nos efforts pour instaurer une paix forte et durable, et une société accordant des chances égales à tous. Avec la volonté politique, des ressources économiques et une solide coopération, nous disposons des outils nécessaires. Il nous appartient de les utiliser. Ensemble, nous pouvons faire la différence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Ministre norvégienne du développement international et des droits de l'homme des aimables paroles qu'elle m'a adressées.

La séance est suspendue à 18 h 20.